

AVANT-PROPOS



La création d'entreprises est un indicateur économique à part entière. Il reflète le dynamisme d'une région, la capacité du tissu productif à se renouveler et à intégrer les mutations économiques et les nouvelles demandes des marchés.

Ces enjeux sont essentiels pour l'économie régionale. Aussi, de nombreux institutionnels accompagnent-ils les créateurs et leurs nouvelles entreprises, par l'attribution d'aides financières ou la mise en place de structures adaptées (incubateurs, pépinières...).

Une meilleure connaissance de la nature des entreprises créées et du profil des créateurs permet de mieux orienter les politiques publiques à développer. De plus, depuis peu, le concept de création d'entreprises a évolué et a été harmonisé avec les concepts européens. Ce changement méthodologique plaide également en faveur d'un cadrage précis sur le phénomène des créations.

A partir de l'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises), l'Insee dispose de nombreuses informations statistiques sur les créations d'entreprises elles-mêmes, mais aussi sur leur devenir. Afin d'obtenir des informations représentatives au niveau départemental, la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) Paris - Ile-de-France et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAU îdF) se sont associés à l'Insee pour adapter l'échantillon national de l'enquête aux créateurs franciliens de 2006.

A l'occasion de la diffusion des résultats de l'enquête Sine, la CRCI Paris - Ile-de-France, l'Insee et l'IAU îdF ont souhaité retracer dans le présent document l'évolution de la création d'entreprises et décrire le profil des créateurs. La pérennité des entreprises créées est un élément clé pour appréhender complètement le phénomène, la dernière partie de l'ouvrage lui est donc consacrée.

Pierre SIMON

*Le Président de la Chambre régionale de commerce
et d'industrie Paris - Ile-de-France*

François DUGENY

*Le Directeur régional de l'Institut d'aménagement
et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France*

Sylvie MARCHAND

*La Directrice régionale de l'Institut national
de la statistique et des études économiques d'Ile-de-France*

Avant-propos	1
---------------------	----------

Sommaire	2
-----------------	----------

Les caractéristiques des créateurs d'entreprises

Le profil des créateurs d'entreprises en 2006 : davantage de demandeurs d'emploi	3
---	----------

Sept profils différents de créateurs d'entreprise en Ile-de-France	7
--	----------

Les créations d'entreprises depuis 1994

Créations d'entreprises de 1994 à 2007, une position moins affirmée de la région capitale en 2007	10
--	-----------

Les créations d'entreprises dans les activités de conseil et assistance : une spécificité francilienne en plein essor	14
--	-----------

Forte orientation des créations d'entreprises vers les activités innovantes dans tous les départements franciliens	17
---	-----------

Créations d'entreprises et créations d'établissements

Entre 2000 et 2007, les nouvelles entreprises franciliennes ont créé 84 % des nouveaux établissements, mais seulement 41 % des nouveaux emplois correspondants	21
--	-----------

La pérennité des créations d'établissements

Nouveaux établissements : un sur cinq fêtera son 10 ^e anniversaire	23
---	-----------

Définitions	26
--------------------	-----------

Sources et méthodologie	27
--------------------------------	-----------

Bibliographie	28
----------------------	-----------



LES CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Le profil des créateurs d'entreprises en 2006 :
davantage de demandeurs d'emploi

En 2006, les créateurs franciliens sont des hommes entre 35 et 40 ans, souvent anciens demandeurs d'emploi. Plus diplômés qu'en province, ces nouveaux entrepreneurs créent principalement leur entreprise dans les services aux entreprises. Ils investissent peu dans le capital initial de l'entreprise : près de trois entreprises sur quatre démarrent leur activité avec moins de 16 000 €. Toutefois, ils sont moins nombreux à bénéficier d'aides qu'en province. En Ile-de-France, la motivation première de l'entrepreneur est d'assurer son propre emploi. De fait, les nouvelles entreprises génèrent peu d'emplois : trois sur quatre n'ont aucun salarié au démarrage.

Au cours du premier semestre 2006, 29 200 entreprises (☞ Définitions) ont été créées en Ile-de-France. Cela correspond à une progression de 38 % par rapport à la même période de 2002. Ces créations (☞ Définitions) ont généré 52 000 emplois contre 48 000 en 2002, soit une hausse de 8 %.

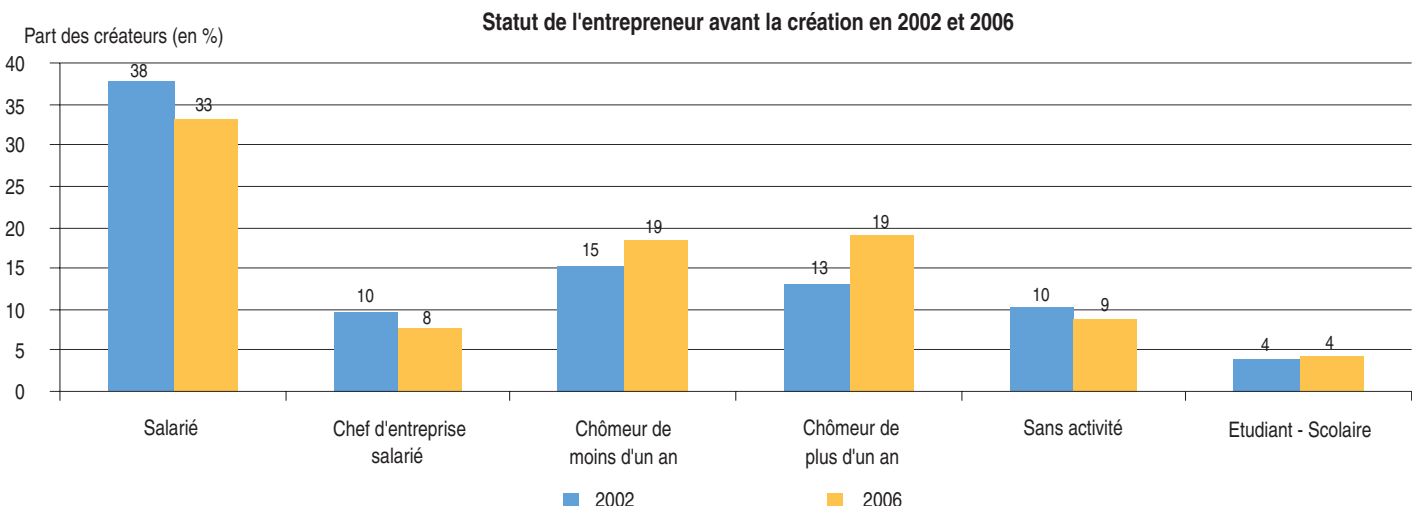
La loi d'initiative économique d'août 2003, et plus généralement toutes les mesures d'assouplissement des conditions de création d'entreprise depuis 2002 ont contribué à l'augmentation du volume des créations. Bien que plus nombreuses, elles engendrent moins d'emplois : 1,8 personne par entreprise au démarrage en 2006 contre 2,3 en 2002. L'accroissement du nombre des créateurs ayant pour objectif principal d'assurer leur propre emploi explique cette évolution. En effet, la part des demandeurs d'emploi parmi les créateurs a nettement progressé en 4 ans.

Plus de demandeurs d'emploi et de diplômés

Avant la création de l'entreprise, 38 % des entrepreneurs étaient demandeurs d'emploi (à parts égales entre ceux de moins d'un an et ceux de longue durée). Cette part reste néanmoins en deçà de celle observée en province (41 %). La part des anciens chômeurs a progressé de 9 points par rapport à 2002 ➡ ①. Le durcissement des conditions d'indemnisation du chômage depuis début 2004 peut en être une raison.

Par ailleurs, près d'un tiers des créateurs d'entreprise sont titulaires d'au moins un diplôme de deuxième cycle. Ils créent majoritairement dans le secteur des services aux entreprises et aussi plus fréquemment dans un secteur innovant (☞ Définitions) (13 % contre 5 % pour des niveaux d'études inférieurs). A l'opposé, près d'un nouvel entrepreneur sur quatre possède

➡ ① Davantage de chômeurs créateurs en 2006 qu'en 2002



Source : Insee - Enquêtes Sine 2002 et 2006

Plus de femmes créatrices dans l'éducation-santé-action sociale

Secteurs	Nombre de créations au 1 ^{er} semestre 2006	Part des créatrices (%)
Industrie	1 345	27
Construction	5 475	8
Commerce et réparation	7 046	31
Transport	767	14
Services aux entreprises	9 631	28
Services aux particuliers	3 575	45
Education-santé-action sociale	1 317	58
Ensemble	29 156	28

Source : Insee - Enquête Sine 2006

un CAP ou un brevet des collèges et un sur sept n'a aucun diplôme. Ces derniers choisissent le plus souvent de créer dans la construction ou dans le commerce.

En Ile-de-France, entre 2002 et 2006, la part des créateurs ayant un diplôme supérieur au baccalauréat a fortement augmenté. Ainsi, près de la moitié des créateurs franciliens a au minimum le baccalauréat, contre un tiers en province. L'écart s'est accentué entre 2002 et 2006.

Les créateurs franciliens sont, en moyenne, plus diplômés que ceux de province. Cela explique la forte concentration des créations dans les services aux entreprises tels que le conseil et assistance : 30 % contre 18 % en province. La construction et les services aux particuliers sont, au contraire, moins prisés par les créateurs franciliens (respectivement 20 % et 9 % contre 24 % et 12 %).

Des créateurs plus jeunes mais toujours peu de femmes

En 2006, près de trois créateurs d'entreprise franciliens sur quatre sont des hommes, vivant en couple. Plus de la moitié ont des enfants à charge. Malgré une nette progression entre 2002 et 2006, la part des femmes parmi les créateurs d'entreprise reste plus faible en Ile-de-France qu'en province et nettement inférieure à leur poids dans la population active. Cependant, elles sont presque aussi nombreuses que les hommes dans les services aux particuliers et plus nombreuses dans le secteur éducation, santé et action sociale ➡ 2.

L'âge moyen des entrepreneurs franciliens lors de la création de l'entreprise en 2006 est de 39 ans. Les créateurs âgés de 50 ans ou plus sont relativement peu nombreux : ils représentent 17 % des créateurs, alors que la part des 50 ans ou plus est de 24 % dans la population active occupée. En province, l'écart est encore plus marqué. Les jeunes Franciliens

sont de plus en plus nombreux à créer leur entreprise : la part des 25-30 ans a nettement augmenté en Ile-de-France entre 2002 et 2006, au détriment des autres classes d'âges.

Si l'on constate une forte homogénéité pour les moins de 35 ans et les 35 à 49 ans dans les secteurs où se créent les entreprises, les 50 ans ou plus créent principalement dans les services aux entreprises (38 % contre 30 % en moyenne), au détriment de la construction et des services aux particuliers. Ces deux secteurs sont davantage privilégiés par les moins de 50 ans (respectivement 20 % contre 13 % et 9 % contre 6 %).

Cela explique, en partie, le fait que le poids de la construction, dans la création d'entreprise, et, dans une moindre mesure, celui de l'éducation, santé et action sociale se soient renforcés en Ile-de-France entre 2002 et 2006, au détriment de tous les autres secteurs et en particulier du commerce, des services et de l'industrie.

Enfin, même si elle est encore marginale (11 %), la part des créateurs n'appartenant pas à l'Union européenne est deux fois plus importante en Ile-de-France qu'en province.

Expérience professionnelle antérieure et choix du secteur sont liés

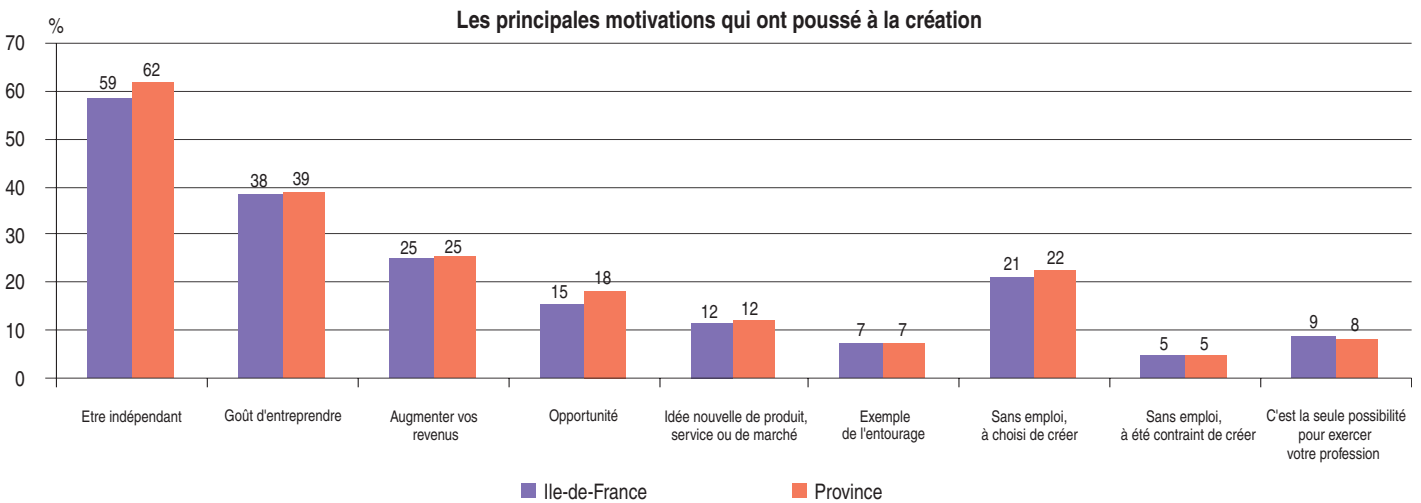
De nombreux entrepreneurs se lancent dans la création avec, au préalable, une expérience professionnelle forte. Ainsi, ce sont souvent d'anciens salariés qui ont développé leurs compétences professionnelles dans des structures de moins de 50 salariés, voire de moins de 10, ou de très grandes structures (250 salariés ou plus). La part des créateurs issus de grandes entreprises s'est fortement accrue depuis 2002, notamment en Ile-de-France : un créateur sur cinq en 2006.

Si les anciens cadres sont moins nombreux à créer une entreprise que les employés (38 % contre 45 %), ils sont plus présents qu'en province où ils ne représentent que 25 % des créateurs.

L'ancienne activité professionnelle de l'entrepreneur influe fortement sur le secteur choisi pour créer son entreprise. Plus de la moitié des créateurs exercent une activité identique à celle de leur ancien métier, pour lequel ils possèdent une expérience importante : 48 % ont plus de 10 ans d'ancienneté. En revanche, certains secteurs comme le commerce sont plus « ouverts » à des créateurs sans expérience.

Un quart des nouveaux entrepreneurs a déjà créé au moins une entreprise dans le passé. Cette proportion atteint 43 % pour les 50 ans ou plus. Par ailleurs, un créateur sur six a conservé une activité professionnelle parallèle, le plus souvent salariée.

③ Etre indépendant, la principale motivation des créateurs



Nota bene : plusieurs réponses possibles à cette question.

Source : Insee - Enquête Sine 2006

En 2006, la part des primo-créateurs en Ile-de-France progresse nettement par rapport à 2002. Le fait que les deux tiers des créateurs déclarent avoir un entourage proche de chefs d'entreprise explique probablement une partie de l'évolution du poids des primo-créateurs.

possibilité d'exercer son métier. Ils ne sont que 3 % chez les salariés. La création d'entreprise est motivée par le désir d'être d'indépendant pour plus d'un tiers des salariés et par celui d'assurer son propre emploi pour 20 % des chômeurs de plus d'un an.

Créer son entreprise et son emploi pour être indépendant

Des créateurs soutenus mais sans formation appropriée

L'objectif principal des nouveaux chefs d'entreprise est avant tout d'assurer leur propre emploi et, dans une moindre mesure, de développer fortement leur entreprise en termes d'emploi (22 %) ou d'investissement (17 %). Ces créateurs soucieux du développement de leur entreprise sont plus nombreux en Ile-de-France qu'en province. Cela se traduit par des intentions d'embauche, dans les douze mois suivant la création, plus importantes même si près du tiers des créateurs attendent de voir comment évoluera l'entreprise.

Près de trois créateurs sur quatre déclarent recevoir un appui en termes de formation, de conseil ou de soutien (logistique ou financier) pour mettre en place leur projet de création. Ainsi, un créateur sur trois fait appel à un membre de sa famille ou à son conjoint, et plus d'un sur six sollicite un organisme de soutien ou consulte un spécialiste (conseiller de Chambre de commerce et d'industrie, avocat, expert-comptable, conseiller juridique ou fiscal). Seulement un créateur sur quatre monte seul son projet.

Parmi les trois principales raisons motivant la création d'une entreprise, le souhait d'être indépendant est cité par la majorité des créateurs, suivi par le goût d'entreprendre, la volonté de sortir d'une situation de chômage et le souhait d'augmenter ses revenus ③. Le désir de retrouver un emploi est directement lié à la progression du nombre de chômeurs créateurs. Cette motivation arrive en deuxième place pour les 45 ans ou plus. Les entrepreneurs ont des motivations similaires en Ile-de-France et en province, hormis le désir d'indépendance qui motive moins de créateurs en Ile-de-France.

Pour la réalisation de leur projet, de nombreux créateurs bénéficient également de relations privilégiées avec un ou plusieurs clients ou fournisseurs et même parfois avec l'entreprise qui les employait auparavant. Toutefois, la majorité des créateurs n'a aucune de ces relations. Leur proportion a progressé entre 2002 et 2006.

La situation antérieure du créateur semble avoir une influence sur ses motivations. Ainsi, un entrepreneur étudiant sur cinq estime que la création représente pour lui la seule

La plupart des créateurs franciliens ne suivent aucune formation particulière (70 % contre 64 % en province). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont plus diplômés et que les cadres y sont plus nombreux qu'en province. Toutefois, leur part a reculé depuis 2002, surtout au profit des formations imposées ou requises pour l'obtention de certaines aides ou activités (comme pour les artisans).

Ce manque de formation peut, en partie, expliquer que deux créateurs sur trois rencontrent des difficultés pour créer leur entreprise. Ces difficultés concernent essentiellement le règlement des formalités administratives, l'obtention de financements et la prise de contacts avec la clientèle.

Moins de capitaux engagés, plus de bénéficiaires d'aides financières

L'importance des activités de services, par nature à faible intensité capitalistique, se retrouve dans le volume des capitaux engagés pour la création de l'entreprise. Ainsi, en Ile-de-France, le démarrage de l'activité se fait avec un faible apport : moins de 8 000 € pour 54 % des créations franciliennes, voire un très faible apport (moins de 2 000 € pour 23 % des créateurs contre 21 % en province). Les moyens financiers initiaux sont un peu moins élevés en Ile-de-France qu'en province ➡④.

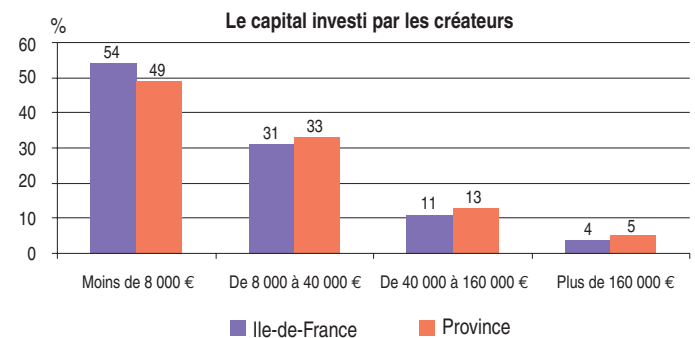
Le plus souvent, les entrepreneurs soutiennent seuls leur projet : 43 % des créations sont financées par l'apport personnel du créateur. Seulement 22 % des créateurs ont contracté des prêts bancaires au titre de l'entreprise.

Par ailleurs, plus d'un tiers des créateurs déclarent bénéficier d'aides ou d'exonérations publiques. Cette part a plus que doublé par rapport à 2002. Cependant, elle reste inférieure à celle enregistrée en province où elle concerne 47 % des créateurs. Parmi les entrepreneurs aidés, près de deux sur trois reçoivent l'ACCRES délivrée désormais par le réseau des CCI (aide aux chômeurs créateurs d'entreprise) et un sur cinq bénéficie d'exonérations de cotisations sociales ou d'impôts. Seuls 7 % bénéficient de l'EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) ou de la PCE (prime à la création d'entreprise). Ceci n'est pas sans rapport avec la situation personnelle du chef d'entreprise lors de la création : plus d'un sur trois est demandeur d'emploi et près d'un sur dix bénéficie d'aides sociales ou du RMI. Cette dernière part a nettement augmenté par rapport à 2002 en Ile-de-France, tandis qu'elle est restée stable en province.

Un dirigeant unique et une clientèle, souvent locale, de particuliers

Trois créateurs sur quatre dirigent seuls leur entreprise. Toutefois, le recours à un associé est plus fréquent en Ile-de-France qu'en province (respectivement 14 et 11 %). En 2006, les particuliers sont devenus la principale source de chiffre d'affaires des créateurs et ce, aux dépens des entreprises. Cela s'explique, en partie, par la progression des créations dans la construction et l'éducation, santé et action sociale depuis 2002. En province, en 2002, les particuliers représentaient déjà les deux tiers du chiffre d'affaires.

④ Un capital initial plus faible en Ile-de-France



Source : Insee - Enquête Sine 2006

En Ile-de-France, la clientèle est restreinte. La moitié des créateurs réalisent leur chiffre d'affaires avec moins de dix clients, c'est l'inverse en province.

Enfin, les nouvelles entreprises répondent à une demande majoritairement locale ou régionale, plus rarement nationale et encore moins internationale. Les évolutions entre 2002 et 2006 ont encore accentué la prédominance du marché local.

Une sous-traitance en retrait mais plus fréquente en Ile-de-France

Peu de créateurs exécutent des travaux de sous-traitance. Ce phénomène s'est encore accentué depuis 2002 : moins d'un tiers des nouvelles entreprises exécutent des travaux de sous-traitance comme activité principale ou annexe. Toutefois, la sous-traitance est particulièrement importante dans certains secteurs d'activité comme la construction, les services aux entreprises et les transports, et est plus fréquente en Ile-de-France qu'en province.

A l'inverse, huit entreprises sur dix nouvellement créées recourent à des services extérieurs payants, en particulier pour traiter leur comptabilité.

Les créateurs s'inscrivent dans la durée

Près de neuf créateurs d'entreprises sur dix envisagent d'être durablement à leur compte (plus de cinq ans). Mais leur ambition varie. Si la majorité espère développer l'entreprise, plus du quart entendent en maintenir l'équilibre actuel. Les perspectives d'embauche au sein des entreprises nouvellement créées sont assez faibles : seulement 28 % des nouveaux entrepreneurs envisagent l'embauche d'un ou plusieurs salariés supplémentaires dans l'année.

Sept profils différents de créateurs d'entreprise en Ile-de-France

Les créateurs d'entreprise ont des caractéristiques individuelles très diverses. Sept profils-types peuvent cependant être distingués. Les trois premiers regroupent d'anciens salariés : employés ou ouvriers avec une expérience professionnelle limitée, cadres expérimentés ou encore étrangers privilégiant les domaines de la construction et du commerce. Les deux suivants rassemblent des primo-créateurs, anciens chômeurs ou jeunes qui entrent dans la vie active. Enfin, les anciens chefs d'entreprise salariés et les non-salariés constituent les deux dernières familles.

En Ile-de-France, 29 200 entreprises (■ Définitions) ont été créées au premier semestre 2006. Leurs créateurs ont des caractéristiques individuellement très diverses. Pour mieux les comparer, une classification a été construite. Elle permet de distinguer 7 profils de créateurs d'entreprise ➡ ①. Jeunes ou plus âgés, salariés ou chômeurs, avec ou sans expérience professionnelle, tels sont les principaux critères qui déterminent ces profils-types de créateurs d'entreprise.

Famille 1 - Les jeunes ouvriers ou employés se mettant à leur compte

28 % des créateurs franciliens

Cette classe est composée d'anciens salariés, employés et ouvriers, qui créent leur première entreprise. Ces créateurs sont plutôt jeunes : 41 % ont moins de 30 ans. Ils ont suivi des études techniques courtes. Quatre sur dix sont titulaires d'un CAP, BEP ou d'un baccalauréat technique ou profes-

sionnel. Après une expérience professionnelle acquise dans de petites structures, ils décident de se mettre à leur compte en continuant d'exercer, pour la plupart, le même métier. Ces jeunes entrepreneurs sont motivés par le désir d'indépendance. Certains vont directement concurrencer leur ancien employeur en créant leur entreprise à proximité de la sienne et dans le même domaine d'activité. D'autres, en revanche, gardent des liens avec leur ancien employeur. Cette relation permet à un tiers d'entre eux de travailler, en partie, en sous-traitance.

La construction, le commerce et les services aux particuliers sont leurs principaux secteurs d'activité (■ Définitions). Leur clientèle est principalement constituée de particuliers, habitant à proximité de l'entreprise. Du fait de leur âge, ces jeunes créateurs sont plus souvent célibataire et sans enfant que les autres créateurs. La majorité d'entre eux dirigent seuls leur entreprise et 69 % n'ont pas de salarié pour les épauler.

➡ ① Quelques caractéristiques des 7 familles de créateurs d'entreprises en Ile-de-France

En % dans la classe

Famille	1	2	3	4	5	6	7	Ensemble
Primo-créateur	88	75	79	84	92	17	38	74
Aides à la création perçues	32	11	30	87	19	7	6	34
Capital initial inférieur à 2 000 €	20	32	20	16	45	14	16	22
Anciens chômeurs	31	19	39	96	2	0	0	37
Anciens salariés*	53	65	45	3	0	0	0	34
Aucun diplôme	16	5	32	9	25	14	18	14
Diplôme supérieur au baccalauréat	27	66	27	48	53	50	41	44
Age médian (en année)	32	41	38	40	28	44	41	38
Nombre moyen d'emplois au démarrage	1,6	1,7	1,8	1,4	1,4	3,1	2,2	1,8

*hors chefs d'entreprise salariés.

Famille 2 - Les cadres quittant leur entreprise pour créer la leur

22 % des créateurs franciliens

Anciens cadres supérieurs pour les trois quarts d'entre eux, ces créateurs abandonnent leur statut de salarié pour celui de chef d'entreprise. Les deux tiers sont diplômés d'études supérieures. Fort d'une expérience professionnelle dans de grandes entreprises, ils s'en détachent pour travailler à leur compte : les trois quarts de ces entreprises ne comptent qu'un seul emploi, celui du dirigeant.

Leur activité se porte essentiellement sur les services aux entreprises (44 % contre 28 % pour l'ensemble des créateurs franciliens). Un quart n'a qu'un ou deux clients.

La technologie tient une place importante dans leur entreprise. Certains la considèrent comme étant à la base de leur processus de production et d'autres comme un support de leur activité. L'ordinateur avec connexion à internet leur est souvent indispensable.

Les moyens financiers nécessaires au démarrage de leur entreprise n'excèdent pas 2 000 € pour un tiers d'entre eux. Pour la plupart, ces anciens cadres n'ont reçu aucune aide financière.

Famille 3 - Les créateurs non européens

9 % des créateurs franciliens

Les créateurs de cette classe sont tous de nationalité étrangère hors Union européenne. Leur activité est orientée vers les secteurs du commerce et de la construction (respectivement 32 et 30 % des créations). La technologie intervient peu dans leur activité. Même l'ordinateur leur est peu utile. Pour créer leur entreprise, ils mobilisent entre 4 000 et 16 000 € pour 45 % d'entre eux. Un tiers des entreprises sont localisées en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Leur clientèle est locale, voire régionale. Elle est plutôt constituée de particuliers.

Les étrangers expriment plus de difficultés que les autres créateurs, notamment sur le plan relationnel. Ouvrir un compte bancaire, obtenir un financement, louer un local et employer du personnel sont leurs principales sources de difficultés. Leur secteur d'activité explique que 37 % réalisent tout ou partie de leur chiffre d'affaires en sous-traitance. Le souhait d'indépendance est leur principale motivation : quatre créateurs sur cinq créent leur entreprise pour la première fois, souvent dans leur ancien domaine de compétence. Ils ont préparé leur projet seul ou en famille. Les créateurs étrangers sont moins diplômés que les autres créa-

teurs : 32 % n'ont pas de diplôme. Ils ont acquis leur expérience professionnelle dans de petites entreprises de moins de 10 salariés. Avant de créer, 39 % étaient au chômage. Ces derniers ont donc perçu des aides pour créer leur entreprise, notamment l'ACCRE.

Famille 4 - Les anciens chômeurs

21 % des créateurs franciliens

Cette classe est composée en majorité d'anciens chômeurs recherchant un emploi depuis plus d'un an. Bien qu'étant sans emploi, ils ont plutôt créé par choix que par contrainte. Seul un créateur sur dix indique avoir créé par contrainte. Ainsi, être indépendant et le goût d'entreprendre sont leurs principales motivations. Les anciens chômeurs sont 84 % à créer pour la première fois leur entreprise.

Ils rencontrent plus de difficultés relationnelles au début de leur activité que les autres. Ils sont seuls dans leur entreprise et les contacts avec la clientèle leurs sont moins aisés. Pourtant, ils étaient bien préparés à ce changement. En effet, 40 % ont suivi une formation destinée à les préparer à leur nouveau statut et la plupart ont bénéficié de conseils. En particulier, la moitié a consulté un organisme de soutien à la création d'entreprise, telles que les Chambres de commerce et d'industrie ou les Chambres des métiers, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) ou l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Ces créateurs sont aussi aidés financièrement. Un tiers percevaient des aides sociales telles que l'Allocation spécifique de solidarité ou le Revenu minimum d'insertion. Ils sont aussi aidés pour créer leur propre entreprise : 80 % des créateurs ont reçu l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE). Cette dernière aide est souvent cumulée avec d'autres, notamment des exonérations de cotisations sociales ou d'impôts.

Ces créateurs ont acquis leur expérience professionnelle dans de moyennes ou grandes entreprises. En revanche, la majorité exerce un métier différent du précédent. Durant les six mois à venir, ils pensent développer leur nouvelle entreprise, mais sans créer d'emploi.

Famille 5 - Les nouveaux actifs

4 % des créateurs franciliens

Cette classe regroupe tous les créateurs sans expérience professionnelle. Ils sont jeunes, 58 % ont moins de 30 ans. La majorité d'entre eux est fraîchement diplômée d'études universitaires. Toutefois, un quart était inactif et non diplômé.

Ces novices créent pour être indépendants, mais aussi parce que c'est le seul moyen pour eux d'exercer leur métier. Ceux-ci se concentrent dans les services aux entreprises et le commerce. La moitié des entreprises sont localisées à Paris.

Leur démarche de création est solitaire. La plupart ont préparé ce projet sans suivre de formation spécifique et uniquement en famille. La moitié sont célibataires sans enfant. Ils sont aussi seuls pour financer cette entreprise dont le capital initial n'excède pas 4 000 € dans 60 % des cas. Ces entrepreneurs dirigent seuls leur entreprise. Malgré cette situation, 40 % n'ont pas rencontré de difficultés. Les autres peinent à régler les formalités administratives et à établir des liens avec la clientèle.

Le semestre à venir est incertain pour ces créateurs. Un tiers ne savent pas comment va évoluer l'entreprise et 11 % s'attendent à redresser une situation difficile. Leur prévision sur l'emploi le confirme. En effet, les deux tiers ne pensent pas embaucher au cours des six prochains mois.

Famille 6 - Les anciens chefs d'entreprise salariés

7 % des créateurs franciliens

Tous ces créateurs sont d'anciens chefs d'entreprise salariés. Dans 61 % des cas, cette entreprise employait plus de 10 salariés. Ils entreprennent à nouveau : 83 % créent au moins pour la deuxième fois. Habités de la création d'entreprise, ils éprouvent moins de difficultés à régler les formalités administratives et à évaluer le marché potentiel. Seul un créateur sur dix a suivi une formation afin de réaliser son projet et très peu ont reçu une aide financière. Certains montent leur nouveau projet seuls, d'autres consultent des spécialistes (avocats, juristes, experts-comptables...) ou prennent conseil auprès de leur entourage professionnel ou familial.

Les « récidivistes » de la création sont plus souvent motivés par une opportunité qui s'offre à eux ou une idée nouvelle de produit, de service ou de marché. La plupart exercent toujours dans le même domaine. Ils ont le sentiment d'innover dans leur secteur d'activité. Les activités immobilières et les services aux entreprises concentrent quatre entreprises sur dix. Ces créations sont plus souvent localisées à Paris, sans doute pour une meilleure notoriété. En effet, leur clientèle est nationale ou internationale pour 40 % et essentiellement constituée d'entreprises.

Dans trois cas sur dix, le capital de ces nouvelles entreprises est supérieur à 40 000 €, financé majoritairement grâce aux ressources personnelles de l'entrepreneur. Ceci permet de

créer de nouvelles entreprises avec trois emplois en moyenne.

Ces créateurs sont optimistes. Au cours du prochain semestre, quatre créateurs sur dix pensent embaucher et les deux tiers s'estiment en mesure de développer leur entreprise.

Famille 7 - Les anciens non-salariés

9 % des créateurs franciliens

Avant de créer leur nouvelle entreprise, ces créateurs étaient déjà tous entrepreneurs individuels. Ils exerçaient sous le régime des professions libérales ou bien en tant que conjoint collaborateur. Ils étaient non-salariés. Ils sont plus âgés que les autres : un quart a plus de 50 ans. Multi-créateurs pour la majorité (62 %), ils ont acquis leur longue expérience professionnelle dans de petites entreprises.

Ces créateurs sont autonomes. Très peu ont suivi des formations. En revanche, un tiers a consulté un spécialiste (avocat, juriste...) afin de mettre en place son projet. Un autre tiers a préparé le projet en famille. Le dernier tiers a monté son projet seul. Ces créateurs sont aussi autonomes financièrement. Bien qu'un quart de ces entreprises démarrent avec plus de 40 000 €, la majorité de ces créateurs ont financé leur projet uniquement sur leurs fonds propres. Ils n'ont pas reçu d'aide financière pour créer leur nouvelle entreprise.

Les expériences précédentes leur ont permis d'acquérir des méthodes de travail, d'autant que la plupart exercent toujours dans le même secteur. Pour 20 % des entreprises de cette classe, la direction est partagée entre plusieurs associés. Au cours des six premiers mois d'activité, 37 % n'ont pas rencontré de problèmes. Pour les autres, la principale difficulté est d'embaucher du personnel qualifié.

Les trois quarts n'effectuent jamais de sous-traitance et travaillent donc directement avec leur clientèle finale. Celle-ci est nombreuse, puisque 60 % des entreprises ont plus de dix clients. Quelques-uns sont liés en amont par une franchise. Etre affilié à un réseau leur apporte, à la fois, contraintes et sécurité.

Les créateurs de cette famille sont plus optimistes que les autres quant à l'avenir de leur entreprise. Cette dernière compte déjà 2,2 salariés en moyenne et les dirigeants prévoient de développer leur entreprise et d'embaucher d'autres salariés au cours des six mois à venir.



LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DEPUIS 1994

Créations d'entreprises de 1994 à 2007,
une position moins affirmée de la région capitale en 2007

En 2007, plus de 75 000 entreprises se sont créées en Ile-de-France. La région figure au premier rang des régions françaises. Sa capacité à créer est plus forte qu'en province. Cependant, depuis 1994, le rythme des créations se ralentit nettement. D'autres régions, comme l'Alsace, la Franche-Comté ou les Pays de la Loire, sont beaucoup plus dynamiques. La part de l'Ile-de-France dans les créations nationales s'est fortement réduite sur la période.

En 2007, 75 300 nouvelles entreprises sont enregistrées en Ile-de-France. Il s'agit du plus haut niveau observé sur la période 1994-2007. Sur les 306 500 entreprises nouvellement créées sur le territoire national, un quart sont franciliennes. Avec 12 % des créations nationales, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure au deuxième rang, devant Rhône-Alpes (11 % des créations). Ces trois régions accueillent la moitié des créations d'entreprises françaises ➔ **1a.**

Un niveau de création d'entreprise élevé

Le nombre de créations d'entreprises dépend fortement de la structure productive d'un territoire : la propension à créer

Des immatriculations sous forme de sociétés commerciales de plus en plus nombreuses

En 2007, en Ile-de-France, plus de trois créations sur cinq sont immatriculées sous forme de société commerciale, essentiellement des sociétés unipersonnelles (EURL). En province, cette proportion est plus faible (une sur deux). A l'inverse, les créations sous forme d'entreprises individuelles (personne physique) sont moins nombreuses dans la région qu'en province (34 % contre 55 %). Cette différence s'explique par le fait qu'en Ile-de-France, les entreprises ont davantage une activité de service. Ces dernières s'étant fortement développées dans les 15 dernières années, la part des créations sous forme de sociétés commerciales s'est accélérée. De 47 % en 1994, elle atteint 65 % en 2007 dans la région capitale. Le phénomène est identique en province, mais dans une moindre proportion : les sociétés commerciales représentent 44 % des créations en 2007, contre 30 % en 1994. Les créations sous forme de société ont plus que doublé dans certaines régions, notamment les Pays de la Loire, l'Alsace et la Bretagne.

dépend notamment du parc des entreprises déjà présentes sur ce territoire. Ainsi, les régions où la création d'entreprise est la plus élevée sont celles qui disposent d'un tissu très dense d'entreprises et concentrent un nombre élevé d'emplois.

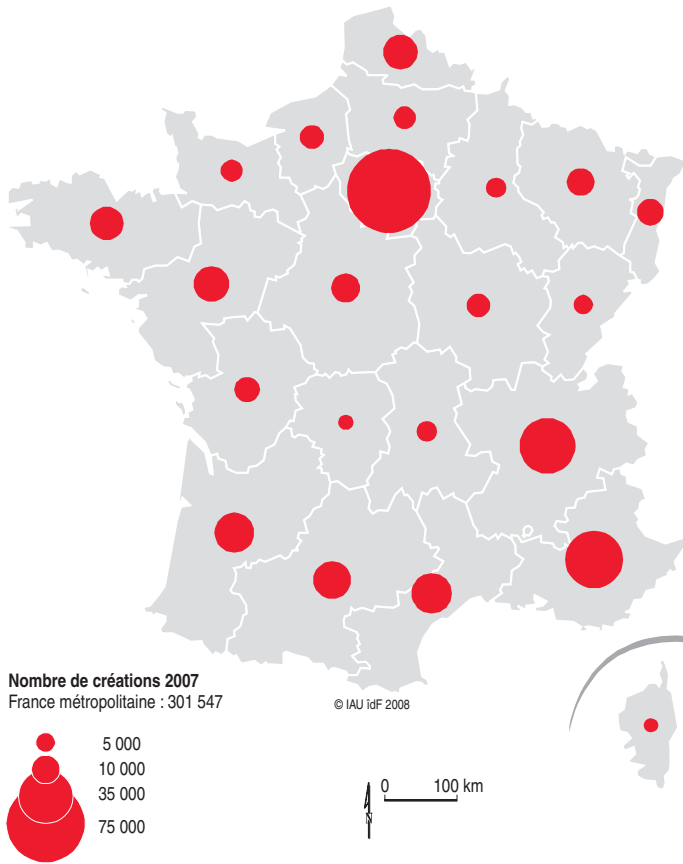
En 2007, pour 100 entreprises présentes sur le territoire, 11,4 entreprises se créent en Ile-de-France et 11,1 en province. Ce taux de création, est, de façon constante depuis 1994, plus fort en Ile-de-France qu'en province. Cependant, le taux de création de la province se rapproche de celui de l'Ile-de-France. L'écart s'est considérablement réduit sur la période : 0,3 point en 2007, contre 2,5 points en 1994 ➔ **2.** Certaines régions comme PACA et Languedoc-Roussillon ont des taux de création plus élevés qu'en Ile-de-France. Au 3^e rang en termes de taux de création en 1994, l'Ile-de-France ne figure plus qu'au 7^e rang en 2007 ➔ **1b.**

De plus en plus de créations sans salarié en Ile-de-France

Les entreprises franciliennes se créent avec en moyenne 0,5 salarié, soit légèrement plus qu'en province (0,3 salarié en moyenne au moment du démarrage).

Au moment de leur création, les entreprises n'ont, pour la plupart, aucun salarié : 80 % des créations franciliennes se font sans salarié en 2007. Ce niveau correspond à celui observé en province (78 %). La part des entreprises nouvelles employant au moins un salarié est stable en province, contrairement à l'Ile-de-France. En 1994, 27 % des entreprises franciliennes se sont créées avec au moins un salarié, contre seulement 20 % en 2007. Ce phénomène traduit la volonté de plus en plus affirmée par les nouveaux dirigeants d'assurer avant tout leur propre emploi.

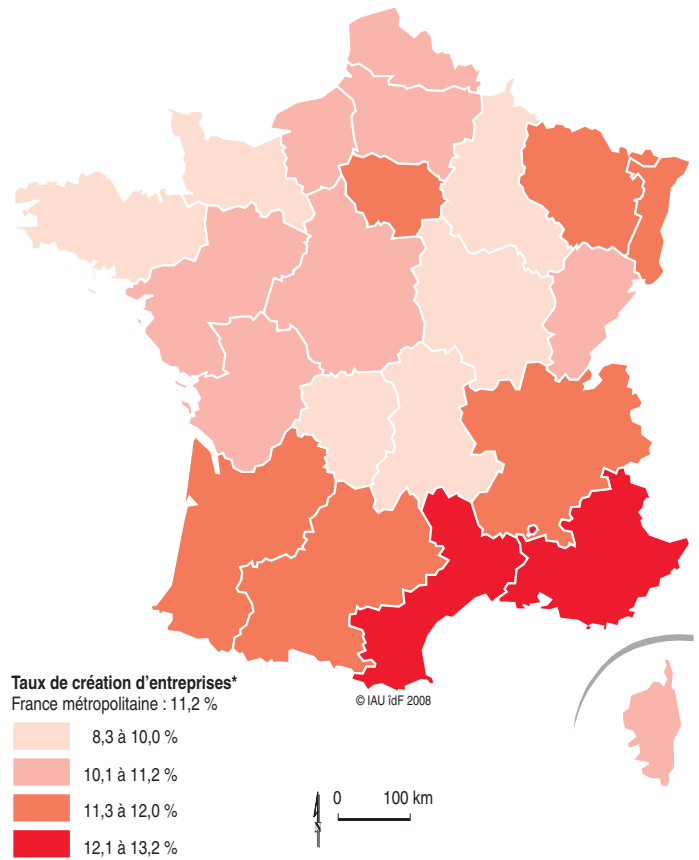
1a L'Ile-de-France concentre un quart des créations en 2007



Nota bene : les créations d'entreprises en 2007 concernent l'ensemble des activités financières marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

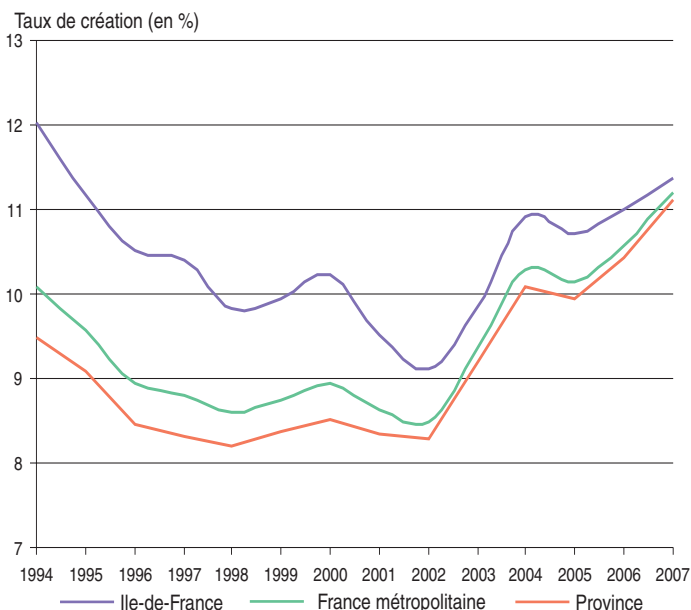
1b Les régions du Sud ont une forte propension à créer



*taux de création d'entreprises (champs ICS) : nombre de créations totales en 2007 rapporté au nombre d'entreprises au 01.01.2007.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

2 Le taux de création de la province se rapproche de celui de l'Ile-de-France



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Un fort attrait pour la création d'entreprises depuis 2003 en France

Le nombre de créations s'est fortement accru entre 1994 et 2007. Chaque année, en moyenne, 245 000 entreprises se sont créées en France métropolitaine, générant ainsi 144 000 emplois salariés. Après une relative stabilité sur la période 1994-2002, le nombre annuel de créations d'entreprises a fortement augmenté sur la période récente : + 40 % entre 2003 et 2007.

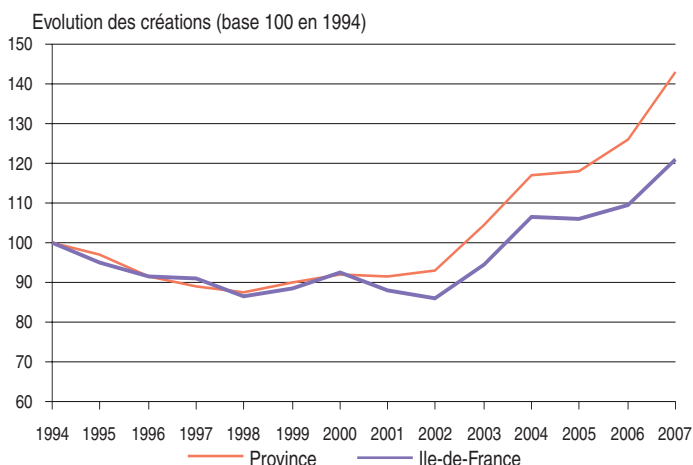
La conjoncture économique influe fortement sur le phénomène de création. On distingue six phases sur la période qui expliquent l'évolution du nombre de créations. L'importance du montant de l'ACCRES (aide aux chômeurs créateurs d'entreprises) a concerné beaucoup de demandeurs d'emploi désirant se mettre à leur compte, ce qui a contribué au fort niveau de créations en 1994 et 1995. Puis, jusqu'en 1998, la conjoncture peu favorable a fait chuter la création d'entreprises. En 1999 et 2000, le retour de la croissance et l'essor des activités liées aux nouvelles technologies de l'information entraînent une reprise des créations d'entreprises. Sur la

période 2001-2002, le nombre de créations d'entreprises a plafonné, voire diminué en Ile-de-France. De 2003 à 2006, l'amélioration de la situation économique américaine a eu un impact positif sur la croissance en France et sur la confiance des investisseurs. De plus, promulguée en août 2003, la loi pour l'initiative économique, qui simplifie les formalités liées à la création d'entreprise, favorise le financement des entreprises nouvelles. Par ailleurs, l'augmentation importante des demandeurs d'emploi créateurs a eu un impact sur la forte croissance observée depuis 2003. Le nombre de créateurs bénéficiaires de l'ACCRE a été multiplié par trois entre 2002 et 2007 en France. L'année 2007 prolonge une tendance très dynamique pour la création d'entreprises avec une hausse de 10,6 % en Ile-de-France et 13,4 % en province par rapport à l'année précédente.

Une progression moindre des créations en Ile-de-France qu'en province

Entre 1994 et 2001, l'Ile-de-France connaît une évolution du nombre des créations proche de celle de la France. Depuis 2002, la situation est moins favorable pour la région. En moyenne, de 1994 à 2007, 65 000 créations d'entreprises ont été enregistrées annuellement en Ile-de-France, générant ainsi 41 000 emplois salariés, soit une progression de 1,5 % en moyenne chaque année contre 2,8 % en province. Ainsi, la part de la région Ile-de-France dans les créations nationales diminue-t-elle passant de 28 % en 1994 à 25 % en 2007. Le rythme des créations en Ile-de-France est légèrement inférieur à la croissance du parc des entreprises déjà implantées (+ 1,9 % en moyenne chaque année). A l'inverse, en province, les entreprises se sont créées à un rythme plus soutenu que celui du parc d'entreprises déjà installées (+ 1,6 %) ➡ ③.

➡ ③ Le rythme des créations d'entreprises est plus soutenu en province



Zoom sur les principaux dispositifs d'aides

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aide à la création et reprise d'entreprises, aux niveaux national et régional :

- Géré par l'Etat, le dispositif global d'aides à la création ou à la reprise d'entreprises (actuellement en refonte totale) regroupe un ensemble de mesures, telles que l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) qui consiste en une exonération de charges sociales pendant un an ; ou encore l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN), qui concerne les demandeurs d'emploi indemnisés créant ou reprenant une entreprise. En 2003, la loi pour l'initiative économique (ou Loi Dutreil) a été mise en place afin de renforcer les conditions de démarrage des entreprises, au travers notamment d'un allègement de leur fiscalité et d'un accompagnement social de leurs dirigeants.

En avril 2008, la première mesure du projet de loi de modernisation économique propose de créer un statut simplifié pour les petits entrepreneurs. Elle s'adresse, en particulier, aux auto-entrepreneurs qui souhaitent pouvoir débuter et arrêter facilement leur activité indépendante, sans être soumis à des obligations administratives ou fiscales complexes. Avec des taux fiscaux et sociaux globaux réduits à 13 % (pour le commerce) et à 23 % (pour les services), le régime est incitatif pour l'auto-entrepreneur.


- Les grandes catégories d'aides apportées par la Région coexistent :

- information : portail régional sur la création d'entreprise : <http://www.creersaboite.fr> regroupe l'ensemble des informations utiles et qualifiées, actualisé en permanence ;
- aide à la finalisation du projet par Cap Entreprise : diagnostic + formation + conseil ;
- gamme régionale de financement : des prêts, des garanties et des apports de fonds propres pour toutes les catégories de projets, de la micro-entreprise au projet à fort potentiel ;
- des aides spécifiques pour les projets de l'économie sociale et solidaire, des quartiers « politique de la ville » et de l'artisanat.

Pour en savoir plus sur les aides spécifiquement régionales :

Guide des aides régionales 2007 à télécharger sur le site Internet du Conseil régional (Voir Bibliographie).

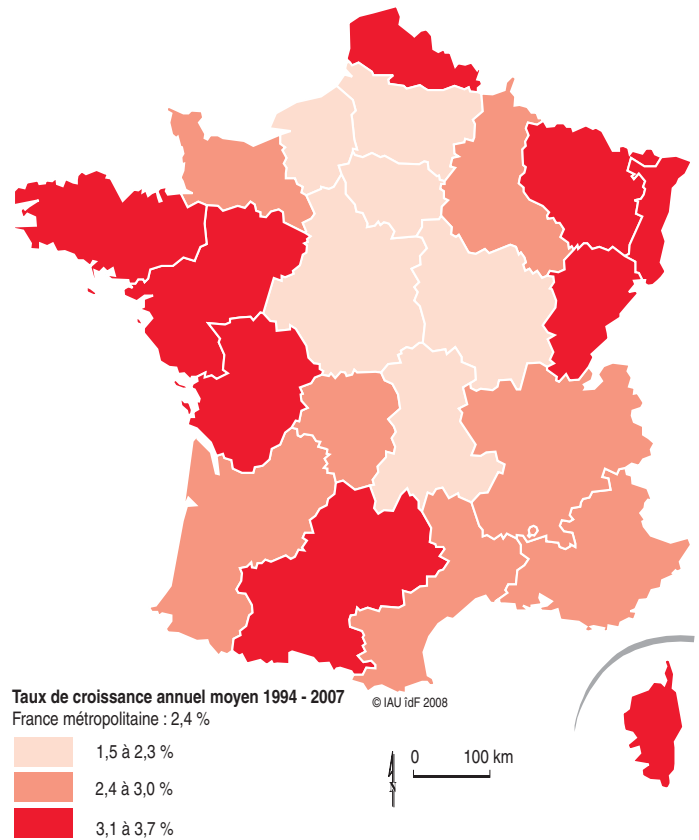
En France métropolitaine, le nombre de créations d'entreprises a progressé en moyenne de 2,4 % chaque année entre 1994 et 2007. Globalement, la progression est moindre dans l'ensemble du Bassin parisien et en Auvergne.

Huit régions, parmi lesquelles Alsace, Franche-Comté, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées, sont les plus dynamiques en termes de création  4.

Plusieurs phénomènes peuvent concourir au moindre dynamisme francilien

Au premier rang en nombre de créations, la région Ile-de-France se situe au dernier rang en termes d'évolution. Le nombre annuel des créations entreprises, ayant atteint un niveau très élevé, l'Ile-de-France figure parmi les régions qui concentrent le plus de créations par rapport à leur tissu d'entreprises. De ce fait, l'entrée de nouvelles entreprises sur des marchés où l'offre est déjà importante ou bien, au contraire, la demande est en recul, serait de plus en plus difficile, ce qui contribuerait au ralentissement des créations. A l'inverse, certaines régions de province connaissant un fort dynamisme se trouveraient en situation de rattrapage. Une partie des créations d'entreprises relève, en effet, de la sphère résidentielle et profite à plein à des régions qui bénéficient d'une forte progression de leur population, comme celles de la façade atlantique et du sud de la France.

4 La progression de l'Ile-de-France parmi les plus faibles



Nota bene : les créations d'entreprises en 2007 concernent l'ensemble des activités financières marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Les créations d'entreprises dans les activités de conseil et assistance : une spécificité francilienne en plein essor

En France, en 2007, plus de la moitié des créations d'entreprises est concentrée dans trois secteurs : conseil et assistance, construction et commerce. En Ile-de-France, les 75 300 nouvelles entreprises sont très présentes dans les activités de services aux entreprises, alors qu'en province elles concernent plutôt le commerce de détail ou la construction. Sur la période 1994-2007, les créations dans les secteurs technologiquement innovants sont en nette progression dans toutes les régions françaises sauf en Ile-de-France où elles se maintiennent.

En 2007, sur les 306 500 entreprises créées en France, une sur quatre est implantée en Ile-de-France. Même si leur part dans les créations nationales diminue, les créations franciliennes demeurent dynamiques, notamment dans le secteur des services aux entreprises.

Une structure productive francilienne déjà orientée vers les services aux entreprises

La structure par activité des entreprises de l'Ile-de-France diffère de celle de la province par une proportion beaucoup plus importante de services aux entreprises (28 % contre 14 %), et plus spécifiquement des activités de conseil et assistance. En revanche, le poids de la construction et du commerce de détail est plus important en province qu'en Ile-de-France (respectivement 14 % et 18 %, contre 9 % et 13 %). De même, les entreprises de services aux particuliers, de l'éducation, santé et l'action sociale sont sous-représentées en Ile-de-France par rapport à la province.

Fort attrait pour les créations dans les activités de conseil et assistance en Ile-de-France en 2007

Les créations sont plus nombreuses dans les secteurs fortement représentés sur le territoire : une entreprise francilienne sur quatre se crée dans le conseil et l'assistance, contre une entreprise sur dix en province. Il s'agit notamment d'activités de conseil en systèmes informatiques et conseil pour les affaires et la gestion. Par rapport à la structure du parc d'entreprises, les créations d'entreprises dans ce secteur sont sur-représentées, aussi bien en Ile-de-France qu'en province. Il en est de même pour les créations dans les activités de construction, et dans une moindre proportion, pour les créations dans les activités de commerce, les services opérationnels et les services personnels et domestiques. Les créations d'entre-

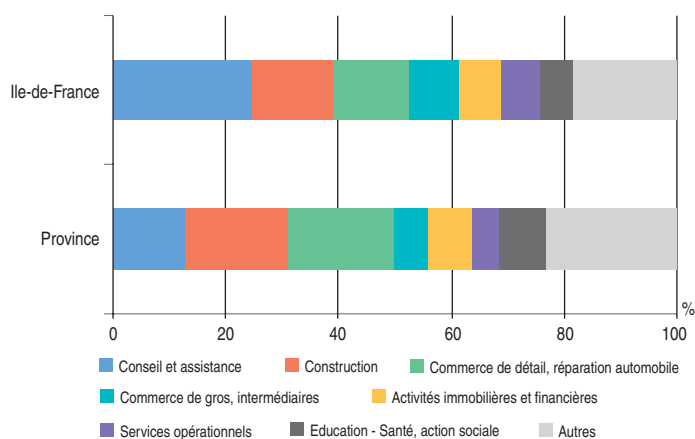
prises dans tous les autres secteurs sont sous-représentées par rapport au stock d'entreprises en Ile-de-France comme en province ➡ ①.

En province, les créations sont plus nombreuses dans le commerce de détail et la construction : ces deux secteurs regroupent 40 % des créations. De même, les créations dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'action sociale sont plus fortement représentées en province qu'en Ile-de-France.

Des créations dynamiques dans l'éducation, la santé et l'action sociale en Ile-de-France

Hormis les secteurs de l'industrie, des transports et du commerce, tous les secteurs d'activité ont bénéficié, en Ile-de-France, de l'augmentation des créations d'entreprises

➡ ① Une entreprise francilienne sur quatre se crée dans les activités de conseil et assistance en 2007



Note de lecture : les activités ont été classées selon leur poids décroissant dans les créations d'entreprises en Ile-de-France.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

entre 1994 et 2007. En province, seuls les transports n'ont pas bénéficié du fort engouement pour les créations d'entreprises.

La progression des créations franciliennes a été particulièrement soutenue dans l'éducation, la santé et l'action sociale, les activités de construction (matériaux de construction, construction de bâtiment) et dans une moindre mesure dans les activités de conseil et assistance. L'éducation, la santé et l'action sociale est le seul grand secteur économique où la progression est plus forte en Ile-de-France qu'en province.

En province, la construction, les activités financières et immobilières et les services aux entreprises sont les secteurs qui ont enregistré le plus grand nombre de créations. A titre d'exemple, le nombre d'agences immobilières créées a été multiplié par 2,5 sur la période ②.

Des créations qui répondent aux besoins de la population

En Ile-de-France, le poids des créations dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale dans le total régional est plutôt faible mais il est en forte augmentation sur la période (6 % en 2007 contre 4 % en 1994). Ce sont principalement les aides à domicile qui ont dynamisé les créations d'entreprises, et dans une moindre mesure, la formation permanente. De nombreuses créations sont attendues dans le domaine des aides pour les personnes âgées ou handicapées, le soutien scolaire ou la garde d'enfants qui constituent des marchés à forts potentiels.

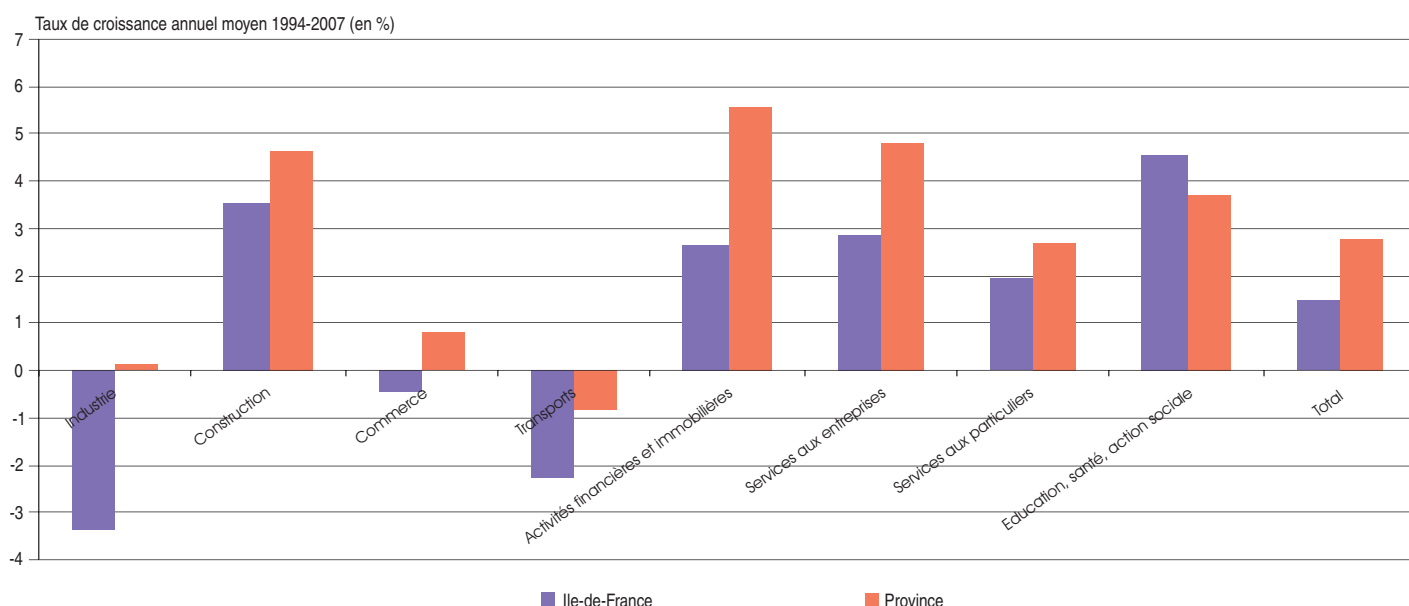
Les créations dans les services aux particuliers se sont également développées entre 1994 et 2007, aussi bien en Ile-de-France qu'en province (+ 2,0 % et + 2,7 %). Les services aux particuliers regroupent trois grands secteurs : l'hôtellerie-restauration, les activités récréatives, culturelles et sportives, et les services personnels. Le principal secteur créateur est celui de l'hôtellerie-restauration qui représente 38 % des créations du secteur des services aux particuliers en Ile-de-France et 43 % en province. Depuis 1994, les services personnels (liés aux soins corporels, coiffure, esthétique, sauna, massage, centre de musculation...) connaissent une évolution du nombre des créations plus favorable que celle de l'ensemble des secteurs d'activité.

Un net ralentissement des créations dans l'industrie et les transports sur la période 1994-2007

Dans un contexte de profondes mutations économiques, les créations dans l'industrie ont considérablement chuté en Ile-de-France, alors qu'elles se sont maintenues en province (- 3,4 % en moyenne chaque année contre + 0,1 %). Les créations liées au transport diminuent à un rythme plus soutenu en Ile-de-France qu'en province, essentiellement dans les transports de voyageurs (taxis), mais également les transports routiers de marchandises et les transports de fret.

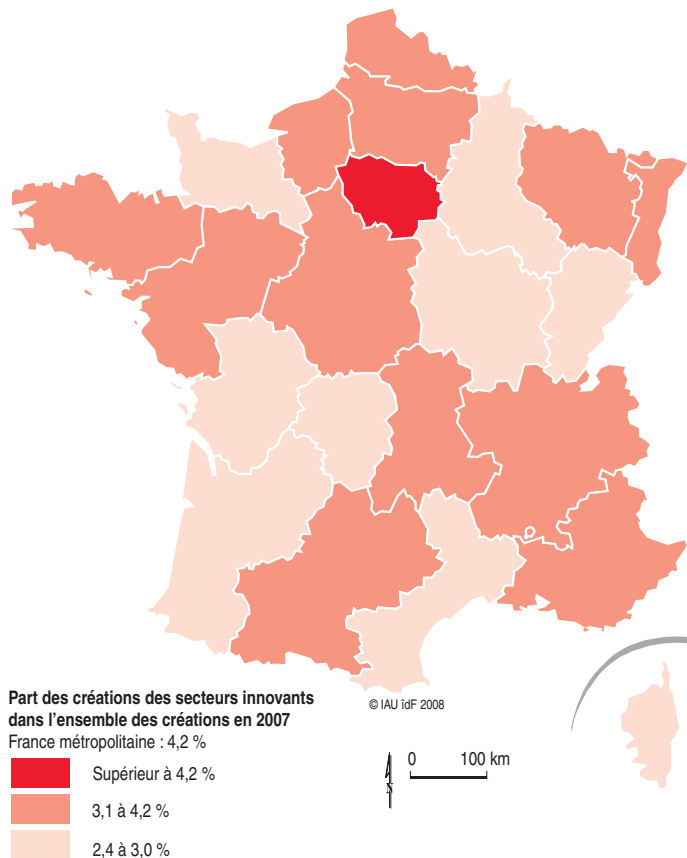
Les créations d'entreprises dans le commerce reculent dans la région contrairement à la province. Cependant, cette baisse globale masque des disparités : le commerce de détail progresse légèrement et le commerce de gros diminue plus fortement sur la période (respectivement + 0,8 % et - 2,1 %).

② Les créations liées à l'éducation, la santé et l'action sociale progressent plus vite en Ile-de-France



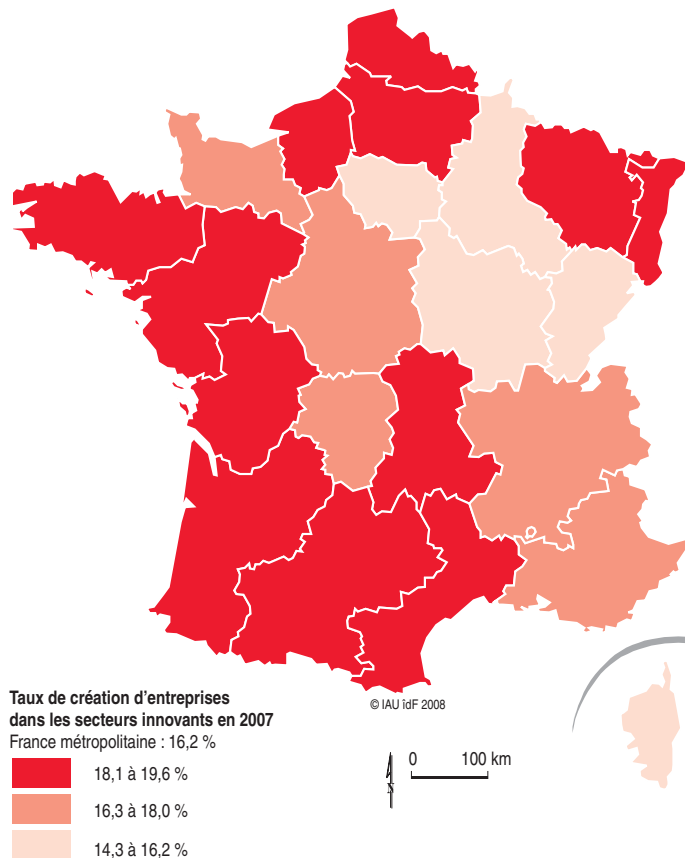
Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements

➡ ③a Proportionnellement plus de créations dans les secteurs innovants en Ile-de-France...



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

➡ ③b ... mais un taux de création relativement faible



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Créations d'entreprises et secteurs innovants : un enjeu majeur pour l'Ile-de-France

Les secteurs dits « innovants » (☞ Définitions) correspondent aux secteurs technologiquement innovants, qui incluent les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication et ceux liés aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux. Disposer de nouvelles entreprises dans le secteur innovant est un enjeu majeur pour les territoires franciliens, elles favorisent la diffusion de l'innovation dans le tissu productif, et participent au développement d'emplois à haute valeur ajoutée.

L'Ile-de-France apparaît comme un territoire spécifique d'accueil des activités technologiquement innovantes. Elle concentre 42 % des créations nationales de ce secteur en 2007, devant Rhône-Alpes (9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,5 %). De plus, les créations dans les secteurs dits innovants représentent 7 % des créations franciliennes en 2007, contre seulement 3 % en province ➡ ③a. Cependant, si l'on rapporte le nombre des créations au parc existant d'entreprises du secteur sur le territoire, la région se retrouve au dernier rang ➡ ③b. Sur 100 entreprises innovantes présen-

tes en Ile-de-France en 2007, 14 nouvelles se sont créées. Ce taux de création est le plus faible des régions françaises. Les autres régions enregistrent des taux de création bien supérieurs à la moyenne nationale (16 %). C'est le cas notamment de Languedoc-Roussillon (20 %), des Pays de la Loire et de Midi-Pyrénées (19 %). On peut penser que la province rattrape l'avance prise par la région francilienne.

Sur la période 1994-2007, les créations dans les secteurs innovants enregistrent une progression bien supérieure à celle observée dans l'ensemble des secteurs, aussi bien en Ile-de-France (+ 8 % contre + 1,5 % en moyenne par an) qu'en province (+ 10 % contre + 2,8 %). Cependant, l'Ile-de-France figure parmi les régions les moins dynamiques sur la période, à l'avant-dernière position du classement des régions françaises, devant le Limousin et derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette progression plus lente des créations d'entreprises dans les secteurs innovants est un enjeu préoccupant pour la région. A l'inverse, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées ont vu le nombre de leurs créations dans les secteurs innovants se développer fortement sur la période : les créations dans ce secteur ont quintuplé dans chaque région.

Forte orientation des créations d'entreprises vers les activités innovantes dans tous les départements franciliens

Sur les 75 300 entreprises créées en 2007, la moitié est concentrée au cœur de l'agglomération, à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Tous les départements franciliens ont bénéficié de la croissance du nombre des créations entre 1994 et 2007. Les créations d'entreprises sont orientées vers les services aux entreprises à haute valeur ajoutée et ont un effet d'entraînement sur l'ensemble de la région. Cependant, des disparités sectorielles existent au sein des différents territoires.

L'Ile-de-France concentre un quart des créations d'entreprises nationales, soit 75 300 entreprises en 2007. Le taux de création est plus élevé en Ile-de-France qu'en province, signe du dynamisme du tissu économique francilien. Cependant, la part de la région dans les créations nationales tend à diminuer depuis 1994 : + 1,5 % en moyenne annuelle contre + 2,8 % en province. En Ile-de-France, les services aux entreprises constituent le secteur de création privilégié, tandis qu'en province, les créations se développent plus vite dans la construction et le commerce ➡ ①.

Un effet d'agglomération en zone centrale et à l'ouest

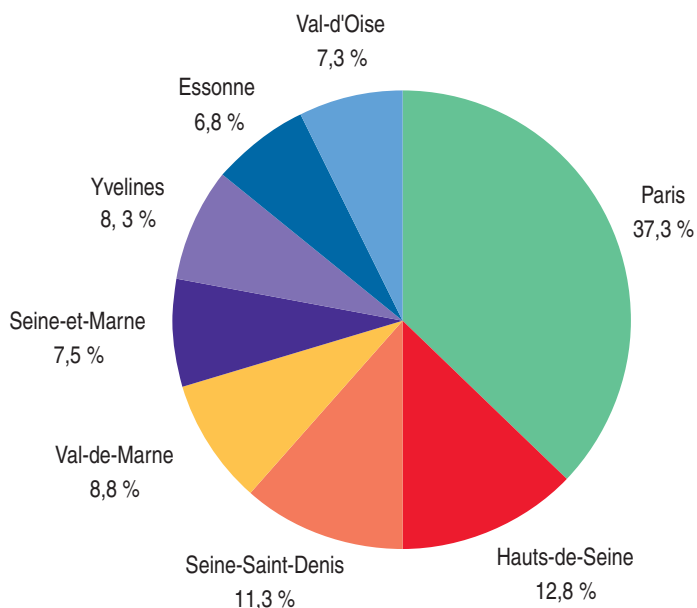
En 2007, la moitié des nouvelles entreprises se créent à Paris (37 %) et dans les Hauts-de-Seine (13 %). Leur implantation correspond à celle du parc d'entreprises existant : ces deux départements accueillent 56 % des entreprises franciliennes, dont 44 % à Paris. La majorité des créations concerne les services aux entreprises, et plus particulièrement les activités de conseil et assistance qui concentrent près d'une nouvelle entreprise créée sur trois dans chacun de ces départements. Il s'agit d'activités à forte valeur ajoutée, de type conseil en systèmes informatiques, conseil pour les affaires et la gestion.

Les entreprises créées se situent de préférence dans les grands quartiers d'affaires de l'ouest parisien (Paris 8^e, Paris 15^e), ainsi que dans les communes tertiaires des Hauts-de-Seine (secteur de La Défense, Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret...), zones d'implantation de nombreux sièges sociaux.

Un rythme moins soutenu à Paris

La capitale bénéficie d'un certain nombre de spécificités qui impactent fortement le nombre des créations, notamment la mixité des fonctions, résidentielle et productive. Une économie diversifiée et innovante, allée à la forte densité de population sur le territoire permettent une interaction d'une sphère à l'autre et génèrent un volume important de créations. Les activités innovantes du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont particulièrement dynamiques en raison de la forte demande des entreprises. Le secteur lié à l'information (édition, presse, audiovisuel) génère également un grand nombre de créations d'entreprises. De plus, l'effet « vitrine » et le prestige de

➡ ① Paris et les Hauts-de-Seine concentrent plus de la moitié des créations d'entreprises en 2007



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

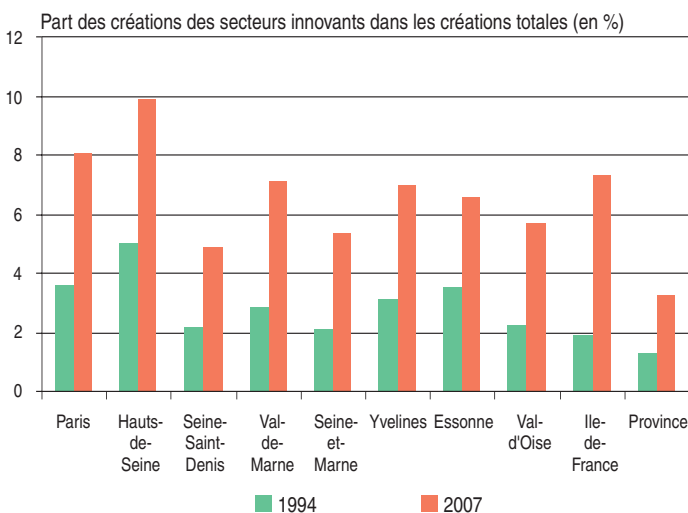
la capitale jouent à plein dans le processus de création élevé à Paris, renforcés par l'effet « boîte aux lettres », à savoir la domiciliation privilégiée du siège de l'entreprise à Paris mais sans activité réelle.

Cependant, malgré un fort volume des créations, Paris connaît une évolution plus faible que les autres départements de la région. Sa part dans les créations régionales diminue fortement sur la période. Plusieurs facteurs concourent à l'affaiblissement de sa position dominante : les locaux et les conditions d'acheminement et de livraison des marchandises ne sont pas toujours adaptés aux activités des nouvelles entreprises et le prix des loyers empêche souvent leur développement.

Créations dans les secteurs innovants, une spécificité des Hauts-de-Seine

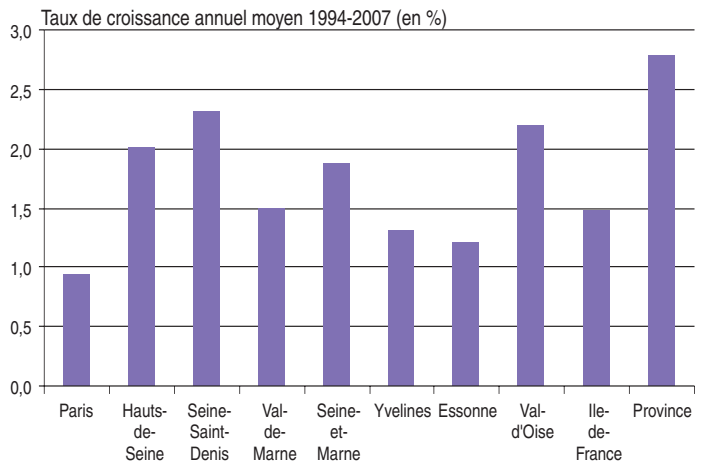
Les créateurs alto-séquanais sont très dynamiques : en moyenne annuelle, le nombre d'entreprises créées augmente davantage dans les Hauts-de-Seine (+ 2,0 %) qu'en Ile-de-France (+ 1,5 %). La forte hausse de la population sur la période 1999-2005 (+ 102 000 personnes, soit 20 % du gain régional) pourrait être un facteur explicatif du dynamisme entrepreneurial. En 2007, sur 100 entreprises créées, 10 concernent les secteurs technologiquement innovants (☞ Définitions). La part est légèrement supérieure à la moyenne régionale (7 entreprises sur 100), et trois fois plus élevée qu'en province. Cette proportion n'a cessé de progresser depuis 1994 ☞ ②.

② Une création sur dix dans les Hauts-de-Seine concerne les secteurs innovants



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 1994 et 2007

③ Une dynamique très forte des créations en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Seine-Saint-Denis : une création d'entreprises dynamique

La Seine-Saint-Denis concentre 11 % des créations d'entreprises, soit 8 500 nouvelles entreprises en 2007. Depuis 1994, 6 500 entreprises se créent en moyenne chaque année en Seine-Saint-Denis. Les créations progressent à un rythme plus élevé (+ 2,3 % en moyenne par an) que dans les autres départements franciliens (+ 1,5 %). Les forts gains de population (+ 102 000 habitants entre 1999 et 2005, soit 20 % des gains régionaux) peuvent expliquer, en partie, le rythme soutenu des créations. De plus, la politique en faveur de la création (réseau de structures de proximité, maison du développement pour l'économie et l'emploi...) a pu avoir un impact sur le volume des créations entre 1994 et 2007. Ainsi, les créations d'entreprises dans les communes ayant une Zone Franche Urbaine (ZFU) se développent à un rythme plus élevé qu'en moyenne dans la région. C'est le cas notamment à Clichy-sous-Bois/Montfermeil et Bondy. Les communes situées dans le nord-est parisien sont particulièrement dynamiques (Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Montreuil). Les activités de construction sont celles qui se développent le plus ; elles concernent une entreprise sur quatre. Le commerce de détail est également fortement représenté : 16 % des nouvelles entreprises créées en 2007 ☞ ③.

Le Val-de-Marne en retrait par rapport aux autres départements de petite couronne

En 2007, 6 600 entreprises se sont créées dans le département du Val-de-Marne, soit 9 % des créations régionales. La croissance du nombre des créations d'entreprises sur la période 1994-2007 suit celle que l'on observe en moyenne chaque année dans la région (+ 1,5 %). Il n'y a pas de spécificité

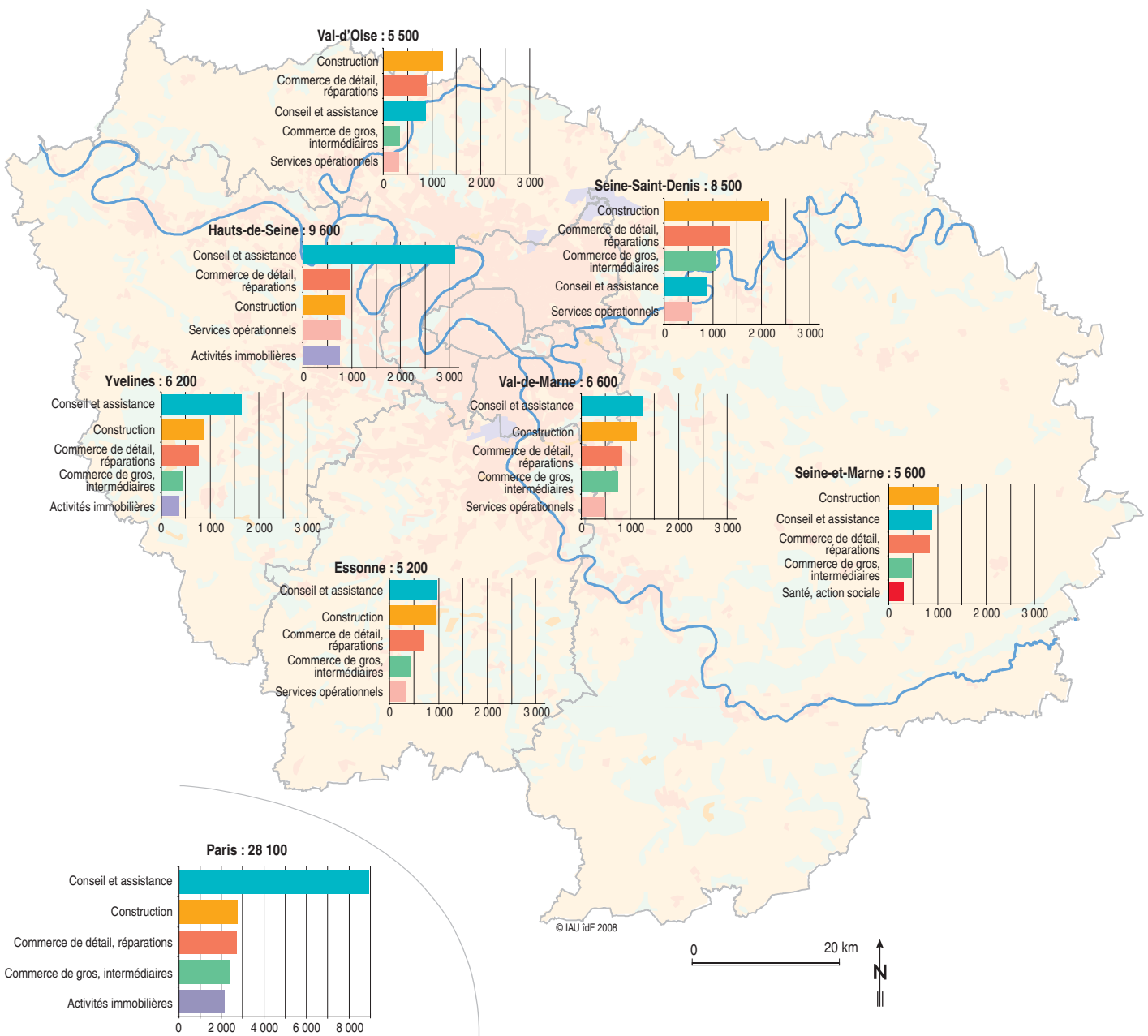
cit  sectorielle des cr ations val-de-marnaises, contrairement   ce que l'on peut observer dans les autres d partements de la petite couronne. Une cr ation d'entreprise sur cinq concerne des activit s de conseil et assistance, 17 % de construction, 12 % de commerce de d tail, et 11 % de commerce de gros. La part des entreprises cr ees dans les secteurs technologiquement innovants se rapproche de la moyenne r gionale.

Une croissance dans le Val-d'Oise plus  lev e que la moyenne r gionale

En 2007, 5 400 entreprises se sont cr ees sur ce territoire, soit 7 % des cr ations r gionales. Contrairement aux autres d partements de grande couronne, le Val-d'Oise conna t une croissance soutenue sur la p riode 1994-2007. Avec la cr ation de 4 000 entreprises en moyenne chaque ann e,

4 Localisation des cr ations d'entreprises en 2007 par activit 

Nombre de cr ations en Ile-de-France en 2007 : 75 300



Nota bene : pour des raisons de repr sentation, les  chelles ne sont pas comparables entre Paris et les autres d partements.

Source : Insee, R pertoire des entreprises et des  tablissements

ce département est celui qui a le plus progressé en Ile-de-France sur la période, après la Seine-Saint-Denis. Les activités liées à la construction sont une spécificité du département : une entreprise sur quatre se crée dans ce secteur ➡ 4.

Un rythme faible de créations dans les autres départements de grande couronne

Parmi les départements de grande couronne, les Yvelines concentrent le plus grand nombre de créations : 8 % des créations franciliennes, soit 6 200 entreprises en 2007. Une entreprise sur quatre se crée dans les activités de conseil et assistance. La part des créations dans les secteurs technologiquement innovants se rapproche de la moyenne régionale. Le volume des créations progresse entre 1994 et 2007, mais à un rythme moins soutenu que la moyenne régionale. Ainsi, la part des créations yvelinoises dans les créations régionales diminue sur la période.

En Seine-et-Marne, 5 600 entreprises se sont créées en 2007, soit 7,5 % des créations d'entreprises régionales. Le nombre des créations progresse sur la période 1994-2007 (+ 1,9 %) à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale. Trois secteurs concentrent la majorité des créations : la construction (19 %), les activités de conseil et assistance (16 %) et le commerce de détail et réparation.

L'Essonne totalise 7 % des créations (5 100 entreprises). La part des créations essonniennes dans les créations franciliennes recule entre 1994 et 2007. En termes d'activité, deux secteurs sont dominants : les activités de conseil et assistance et la construction.

Les créations d'entreprises dans les communes des opérations d'intérêt national (OIN)

En 2007, 9 000 entreprises se sont créées dans les communes des OIN (☞ Définitions), soit 12 % des créations franciliennes. Leur évolution suit le rythme régional : + 1,5 % en moyenne chaque année entre 1994 et 2007. Près de trois entreprises sur quatre se créent dans trois OIN : Massy - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines (MSVQY) (33 %), Orly - Rungis - Seine-Amont (20 %) et Seine-Aval (17 %).

En termes de progression, le secteur de la Défense est particulièrement dynamique, ainsi que Sénart et Seine-Arche. A contrario, les créations dans les communes de l'OIN de Massy - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines progressent moins vite que la moyenne régionale. La répartition sectorielle des créations dans les OIN est identique à celle de la région : une entreprise sur quatre se crée dans les activités de conseil et assistance, 15 % dans la construction et 13 % dans le commerce de détail. La part des créations dans les secteurs innovants est légèrement supérieure à la moyenne régionale : plus de deux créations sur trois sont concentrées à Massy - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Orly - Rungis - Seine-Amont et La Défense.



CRÉATIONS D'ENTREPRISES ET CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Entre 2000 et 2007, les nouvelles entreprises franciliennes ont créé 84 % des nouveaux établissements, mais seulement 41 % des nouveaux emplois correspondants

Les créations d'entreprises s'accompagnent toujours d'une ou plusieurs créations d'établissements. Par contre, la réciproque n'est pas vraie : un établissement peut être créé sans création d'une entreprise. Ainsi, 84 % des nouveaux établissements franciliens sont créés par une entreprise nouvelle. Ce pourcentage est supérieur à celui de la province (79 %). En revanche, les nouvelles entreprises et leurs établissements créent moins de nouveaux emplois salariés que les nouveaux établissements d'entreprises déjà en activité.

Créations d'entreprises (■ Définitions) ou créations d'établissements (■ Définitions). L'entreprise est le lieu juridique de l'activité économique, l'établissement l'unité de production et le lieu réel de l'activité. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche locale de l'économie, notamment de l'emploi. Pour autant, suivre les entreprises permet d'apprécier l'autonomie décisionnelle d'un territoire. Au 1^{er} janvier 2007, on compte 1,1 établissement par entreprise en activité en Ile-de-France.

En moyenne, de 2000 à 2007, 61 000 entreprises ont démarré une activité chaque année en Ile-de-France. Dans le même temps, 74 000 établissements ont été créés.

Nouvelles entreprises et nouveaux établissements : trois cas de figure

La création de nouveaux établissements recouvre trois situations différentes. Dans le cas le plus classique, la création d'une entreprise s'accompagne de la création

d'un seul établissement, son siège. Ainsi, en moyenne, entre 2000 et 2007, 82 % des nouveaux établissements sont créés par une entreprise mono-établissement en Ile-de-France ➡ ①. Plus rarement, une nouvelle entreprise crée deux établissements ou plus, son siège et au moins un autre établissement. C'est le cas de 2 % des nouveaux établissements. Enfin, des entreprises existantes peuvent créer de nouveaux établissements : 16 % des nouveaux établissements sont dans ce cas.

En province, la part des établissements créés par des entreprises déjà existantes est plus élevée qu'en Ile-de-France. Parmi les établissements créés en province, certains peuvent l'être par des entreprises franciliennes. L'Ile-de-France compte de nombreuses entreprises d'envergure nationale, dont le siège est souvent situé à Paris ou en petite couronne. Leurs établissements productifs peuvent être localisés dans différentes régions, en Ile-de-France comme en province.

➡ ① Les nouvelles entreprises créent les établissements et celles déjà existantes, les emplois salariés En %

	Ile-de-France		Province	
	Etablissements	Emploi	Etablissements	Emploi
Nouvelle entreprise mono-établissement	82	37	76	32
Nouvelle entreprise multi-établissements	2	4	3	6
Entreprise existante	16	59	21	62
Total (nombre annuel)	74 000	89 000	223 000	192 000

Note de lecture : 82 % des créations d'établissements franciliens correspondent à de nouvelles entreprises mono-établissement.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2000 à 2007

Les nouveaux établissements d'entreprises déjà en activité créent le plus d'emplois salariés

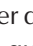
Partout en France, ce sont les établissements créés au sein d'entreprises existantes qui sont à l'origine de la majorité des emplois salariés créés par les nouveaux établissements. En Ile-de-France, la création d'établissements a généré 89 000 emplois salariés, en moyenne, chaque année au démarrage de l'activité. Six sur dix se situent dans les nouveaux établissements d'entreprises déjà existantes. Les entreprises déjà en activité connaissent leur marché et ont souvent une démarche de développement de leur activité. Elles cherchent alors à accroître leur capacité de production ou à se rapprocher de leur clientèle.


En Ile-de-France, les entreprises déjà existantes créent, en moyenne, davantage d'emplois dans leurs nouveaux établissements que celles nouvellement créées : 4,4 emplois salariés, contre 0,6 pour les établissements de nouvelles entreprises. En outre, quelle que soit leur origine, les nouveaux établissements franciliens créent plus d'emplois salariés que les nouveaux établissements de province. D'une part, les établissements d'entreprises nouvelles embauchent 0,6 salarié en moyenne, contre 0,4 en province, où l'objectif du créateur est plus souvent d'assurer avant tout son propre emploi. D'autre part, les établissements créés dans des entreprises déjà existantes démarrent avec davantage de salariés en Ile-de-France : 4,4 en moyenne, contre 2,6 en province. Cela est vrai pour tous les secteurs d'activité, sauf pour le secteur de l'énergie. Dans l'industrie automobile, le nombre d'emplois nouveaux créés en moyenne, chaque année, en Ile-de-France, dans les nouveaux établissements d'entreprises existantes, est deux fois et demi supérieur à celui de la province. Cela tient à l'embauche exceptionnelle de 1 520 salariés par quatre nouveaux établissements créés dans ce secteur, dans la petite couronne parisienne, en 2004.

A Paris, moins de salariés que d'établissements

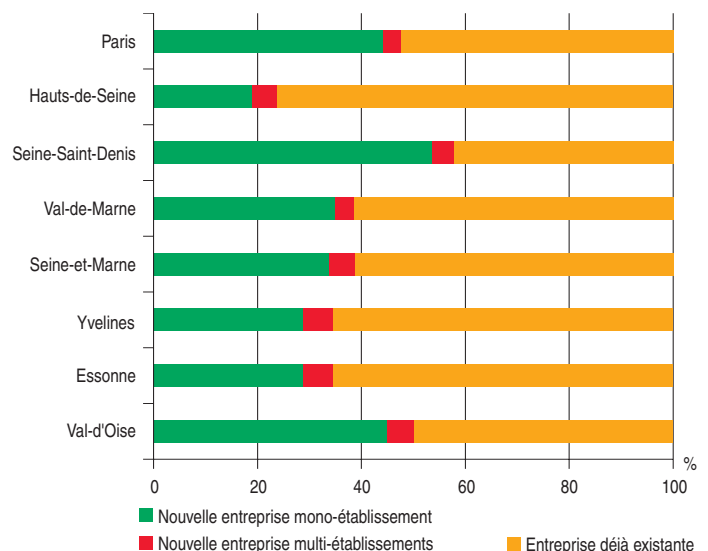
Paris concentre 41 % des créations d'établissements et des entreprises franciliens en moyenne sur 2000-2007. Comme dans l'ensemble de la région huit établissements sur dix sont créés par des nouvelles entreprises mono-établissement. En revanche, moins d'un salarié est embauché en moyenne à Paris au démarrage, contre 1,2 pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Cela s'explique, en partie, par la forte présence d'établissements de conseils aux entreprises et de commerce. Les créateurs sont plus souvent indépendants et proposent leurs services à d'autres entreprises.

Au contraire de ceux de Paris, les nouveaux établissements situés en petite et en grande couronne créent en moyenne plus d'un emploi salarié. Hormis en Seine-Saint-Denis, les

établissements créés par des entreprises déjà en activité sont à l'origine de la majorité des emplois . En particulier dans les Hauts-de-Seine, ces établissements génèrent trois quarts des nouveaux emplois salariés.

Le département de la Seine-Saint-Denis est spécifique. Les nouvelles entreprises mono-établissement sont à l'origine de la plupart des emplois. Cela tient à la part importante des établissements du secteur ( Définitions) de la construction.

Hormis en Seine-Saint-Denis, les nouveaux établissements d'entreprises déjà en activité sont à l'origine de la majorité des emplois



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2000 à 2007

Construction : un modèle atypique

Quelle que soit l'activité, la plupart des nouveaux établissements correspondent à la création du siège d'entreprises mono-établissement. Dans la construction, 92 % des nouveaux établissements sont dans ce cas. Le créateur est non salarié et embauche 1,5 salarié en moyenne.

Dans l'industrie, les nouveaux établissements embauchent de nombreux salariés dès le démarrage de l'activité. C'est notamment le cas des nouveaux établissements industriels qui dépendent d'une entreprise existante. Ces derniers démarrent leur activité avec 7,5 salariés en moyenne.

Dans les activités de services, les créateurs démarrent leur entreprise avec peu ou pas de salariés, à l'exception des établissements financiers. Ceux-ci démarrent en général avec plusieurs salariés, 8 en moyenne dans ceux créés par une entreprise existante.



LA PÉRENNITÉ DES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Nouveaux établissements :
un sur cinq fêtera son 10^e anniversaire

Les établissements franciliens subissent une forte mortalité au cours de leurs premières années d'existence. Ils sont créateurs d'emplois surtout lors des deux premières années. Créer dans les secteurs innovants ou les services aux particuliers favorise la pérennité de l'établissement. A Paris et dans les Yvelines, les créations résistent plus longtemps. Au contraire, les établissements de petite couronne sont les moins pérennes. Par ailleurs, la durée de vie des établissements est moindre en Ile-de-France qu'en province.

Au 1^{er} janvier 2004, l'Ile-de-France compte 658 000 établissements (■ Définitions) regroupant 3,3 millions d'emplois salariés. Par analogie avec la population, les établissements naissent, croissent et déclinent, voire disparaissent. Ainsi, le tissu productif se transforme constamment. Depuis 1993, 64 000 établissements franciliens sont créés ou réactivés en moyenne chaque année. Néanmoins, ces nouvelles unités ont souvent une durée de vie limitée. Les établissements franciliens sont fragiles, en particulier au début de leur activité. Alors que 79 % des établissements vivent plus d'un an, la moitié meurent au cours des quatre premières années d'existence et les deux tiers au cours des cinq premières années. Après dix ans, seuls 20 % des établissements perdurent. Chaque génération d'établissements évolue de la même façon. Quelle que soit l'année de création, les chances de survie (■ Définitions) des établissements sont similaires.

Les nouveaux établissements emploient, en moyenne, 1,3 salarié au démarrage de leur activité. Ainsi, chaque année, 85 000 nouveaux emplois salariés voient le jour dans la région capitale. Les nouveaux établissements sont globalement créateurs d'emplois salariés les deux premières années. Dans les établissements pérennes, l'emploi salarié se substitue à terme à l'emploi non salarié : les dirigeants et conjoints collaborateurs non salariés peuvent être amenés à changer de statut. A partir de la 3^e année, l'emploi salarié global décroît. Les disparitions d'établissements sont la principale cause des pertes d'emplois salariés, loin devant les établissements en décroissance d'emploi. A partir de la 4^e année d'activité, le niveau d'emploi salarié est inférieur à ce qu'il était au moment de la création. Sur 100 emplois créés au démarrage, seuls 34 subsistent au bout de dix ans en Ile-de-France.

➤ ① Plus de chances de survie dans les services aux particuliers que dans la construction

Secteur d'activité	Taux de survie moyen en Ile-de-France (%)			Nombre annuel moyen d'établissements créés ou réactivés
	1 an	5 ans	10 ans	
Industrie	80,1	35,0	17,4	4 600
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>80,0</i>	<i>34,1</i>	<i>17,0</i>	<i>4 200</i>
Construction	79,1	28,5	13,2	7 600
Commerce	76,4	36,5	18,8	16 700
Services aux entreprises	79,8	36,1	19,0	19 400
Services aux particuliers	82,2	46,4	25,8	6 100
Autres	81,7	41,8	24,6	9 500
Ensemble	79,4	37,1	19,6	63 900
Secteurs innovants	85,2	41,5	21,6	3 800

Note de lecture : en moyenne, 63 900 établissements sont créés ou réactivés chaque année en Ile-de-France. Parmi ces établissements, 19,6 % fêteront leur dixième anniversaire.

Champ : Industrie, Commerce, Services.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Entreprendre dans les services aux particuliers : un facteur de réussite

Créer un établissement dans les services aux particuliers favorise sa pérennité. Ce secteur ne représente pourtant que 10 % des créations franciliennes. Parmi les 6 100 établissements créés chaque année dans ce secteur, un quart est toujours actif dix ans après leur création **➡①**. Au sein des services aux particuliers, les activités récréatives, culturelles et sportives (clubs de sport, activités artistiques...) sont les plus pérennes. En Ile-de-France, 27 % des établissements du secteur sont toujours en exercice dix ans après leur création. D'autres secteurs, tels que l'éducation et l'action sociale, sont également dynamiques. Un tiers des établissements créés subsistent après dix années d'activité dans le secteur éducation, action sociale (centres de formation, auto-écoles, aides à domicile, professionnels de santé...).

A l'opposé, les établissements de la construction et de l'industrie vivent moins longtemps. Ces secteurs sont caractérisés par un fort « turn-over » des établissements. Seuls 13 % des établissements du secteur de la construction et 17 % des établissements de l'industrie fêtent leur dixième anniversaire. La surmortalité des établissements de la construction est encore plus forte à partir de la quatrième année d'activité.

Entreprendre dans les deux principaux secteurs d'activité de l'Ile-de-France n'assure pas la pérennité de l'établissement. Au contraire, la mortalité des créations dans le commerce et les services aux entreprises est légèrement plus élevée que la moyenne. L'Ile-de-France, région fortement tertiaire, est spécialisée dans l'activité des services aux entreprises (conseil et assistance, nettoyage, sécurité...). Ce secteur concentre 26 % des établissements et 30 % des nouvelles créations. Cette concentration génère une émulation positive pour les créations, mais les soumet à une forte concurrence.

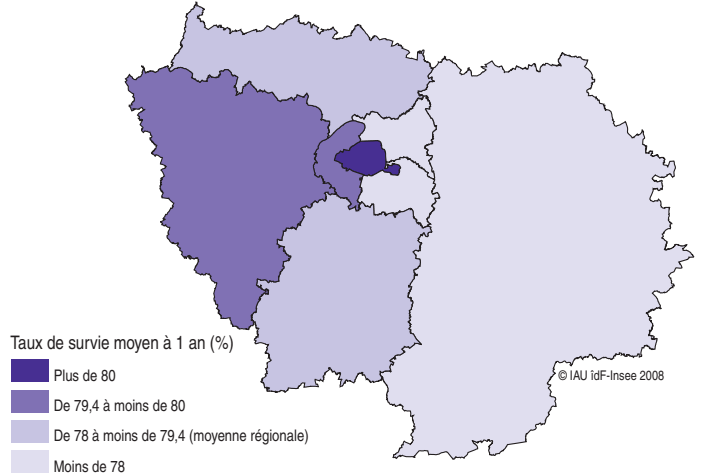
Les créations innovantes survivent mieux au début

Les établissements des secteurs dits « innovants » (☞ Définitions) survivent mieux, notamment dans les premières années d'activité. Après un an d'activité, 85 % des établissements de ces secteurs sont toujours actifs, contre 79 % dans l'ensemble. Cet avantage se réduit ensuite progressivement. Après dix ans, il n'est plus que de 2 points.

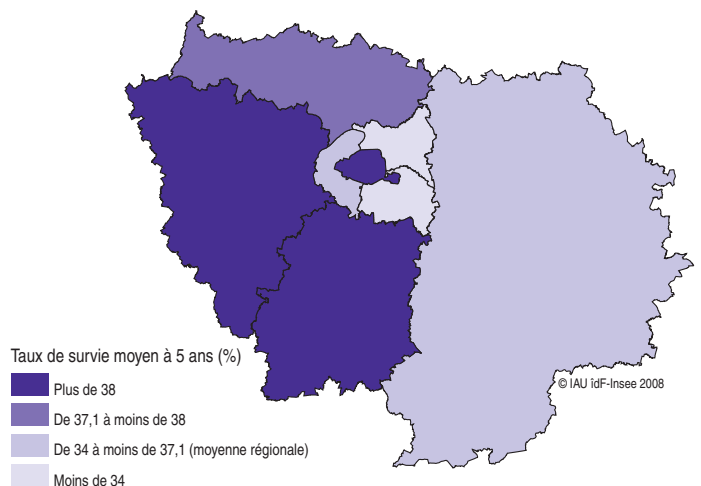
Représentant 6 % des nouvelles unités, les créations innovantes débutent leur activité avec 2,6 salariés en moyenne, soit deux fois plus qu'une création non innovante. Les établissements qui perdurent à long terme voient leurs effectifs progresser. Cependant, au bout de dix ans, seuls 23 % des emplois salariés créés au démarrage par les nouveaux établissements sont maintenus, contre 34 % pour tous les autres secteurs. Deux éléments peuvent expliquer ce fait :

➡② Taux de survie moyen par département des créations à 1, 5 et 10 ans

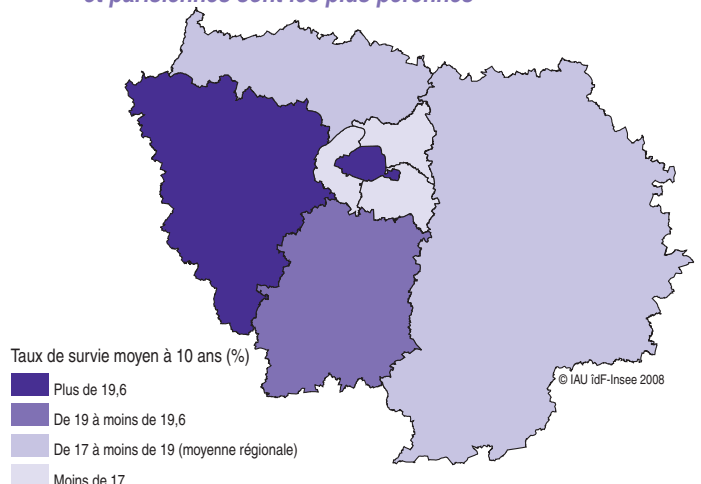
➡②a Au bout d'un an, les créations sont plus pérennes à l'Ouest



➡②b A 5 ans, les créations de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont moins résistantes



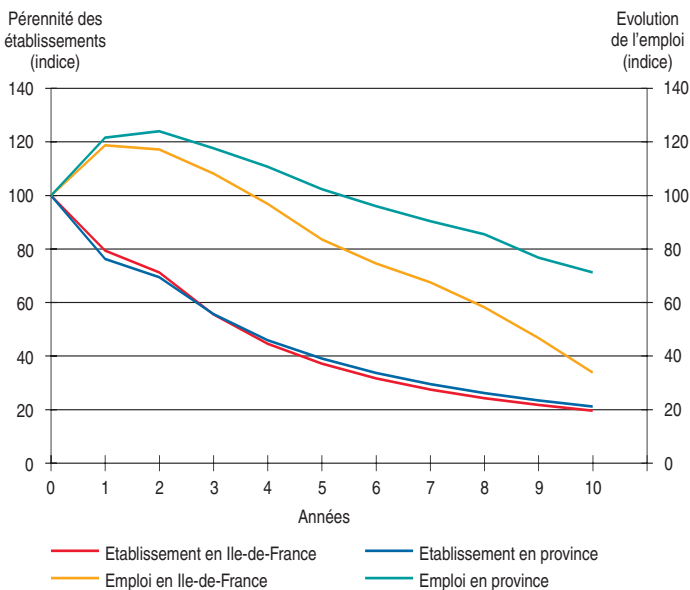
➡②c A 10 ans, les créations yvelinoises et parisiennes sont les plus pérennes



Champ : Industrie, Commerce, Services

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

③ Un établissement sur cinq fête son 10^e anniversaire



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

certaines créations innovantes se développent fortement et font l'objet d'un rachat par un autre établissement ; d'autres, au contraire, sont confrontés à un contexte financier difficile et déclinent ou meurent.

Des créations plus pérennes à Paris et dans les Yvelines

Les créations sont davantage pérennes à Paris et dans les Yvelines que dans le reste de l'Ile-de-France. Au bout d'un an, 81 % des créations sont encore en activité à Paris, contre 79 % en Ile-de-France. Au fil du temps, l'écart entre Paris et le reste de l'Ile-de-France s'accroît. Au bout de dix années d'activité, 22 % des établissements parisiens subsistent, contre 18 % pour le reste de la région. La capitale accueille la moitié des établissements et des créations franciliennes des services aux entreprises. Dans ce secteur, comme dans le commerce, la mortalité est plus faible à Paris. La capitale concentre 45 % des créations innovantes franciliennes. Celles-ci ont également un impact positif sur la survie des créations parisiennes, principalement en début d'activité.

Les créations sont aussi plus pérennes dans les Yvelines où presque 21 % des établissements existent toujours après dix ans. D'une manière générale, les nouveaux établissements survivent mieux en grande couronne qu'en petite couronne. Toutefois, les établissements créés dans les Hauts-de-Seine, qui compte comme Paris beaucoup de services aux entreprises, sont actifs plus longtemps que ceux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. La mortalité plus précoce des établissements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne tient pour

partie à la forte proportion d'établissements dans la construction ②.

Les établissements de province plus pérennes

Le tissu économique francilien est très concurrentiel, ce qui rend la pérennité des établissements moins assurée à long terme qu'en province. A long terme, quel que soit le secteur d'activité, les établissements franciliens résistent moins bien que ceux de province. Toutefois, les établissements franciliens résistent mieux au cours des deux premières années d'activités. Après trois années d'exercice, cet avantage s'estompe, puis s'inverse. Cinq années après leur création, 37 % des unités survivent en Ile-de-France contre 39 % en province. Les différences sont marquées entre les régions françaises. Les établissements créés dans les régions méditerranéennes et en Ile-de-France ont plus de difficultés pour survivre que ceux des autres régions métropolitaines. Après cinq années d'activité, 44 % des établissements du Limousin sont encore actifs contre 36 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 33 % en Languedoc-Roussillon. Globalement, un établissement français ou francilien sur cinq fête son 10^e anniversaire ③.

En province, les emplois salariés créés au démarrage par les nouveaux établissements sont moins nombreux en moyenne, mais résistent mieux. Au bout de dix ans, 71 emplois salariés sur 100 subsistent, soit deux fois plus qu'en Ile-de-France.

Opérations d'intérêt national : établissements et emplois plus fragiles ?

Le tissu économique des opérations d'intérêt national (OIN) (Définitions) est similaire au tissu francilien. Cependant, les 7 500 établissements créés annuellement depuis 1993 dans les communes des OIN vivent moins longtemps que ceux créés en Ile-de-France. Jusqu'à 5 ans, ces établissements résistent aussi bien que ceux de la région. Ensuite, les établissements des OIN ont une légère surmortalité. Au bout de dix ans d'activité, 18 % des établissements des OIN sont toujours actifs, contre 20 % pour la région capitale. Ces établissements démarrent leur activité avec 2,3 salariés en moyenne. Au bout de dix ans, il ne subsiste que 26 % des emplois salariés créés au démarrage.

DÉFINITIONS



L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Un **secteur d'activité** regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

La **nomenclature économique de synthèse** (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées. La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de **création d'entreprise** a été modifiée. Elle s'appuie dorénavant sur un nouveau concept harmonisé au niveau européen dans lequel une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur et qui met en oeuvre de nouveaux moyens de production. La notion de création d'entreprise est désormais plus large que celle de création pure de l'ancien concept puisqu'elle inclut les réactivations d'entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprise

s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée en fonction des critères suivants : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Quand au moins deux de ces critères sont modifiés lors de la reprise, il n'y a pas de continuité et il y a donc création d'entreprise. En fonction de cette nouvelle définition, il n'y a plus de réactivation.

L'ancien **champ ICS** désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Dorénavant, le champ ICS désigne l'ensemble des activités marchandes, hors agriculture. Il intègre donc les activités financières.

Les **secteurs innovants** sont parfois appelés secteurs technologiquement innovants. Le périmètre retenu pour suivre les créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants s'inspire d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés au sein de l'Insee, de la DGE et de l'OCDE. Il inclut les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux.

Une **opération d'intérêt national** (OIN) est, en France, une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'Etat conserve dans ces zones, composées de plusieurs communes, la maîtrise de la politique d'urbanisme.

Le **taux de création** est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Le **taux de survie** des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées une année donnée qui ont atteint leur n^{ième} anniversaire. La pérennité est un autre terme qui désigne la survie des entreprises et établissements.



Les caractéristiques des créateurs d'entreprises

L'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet d'observer une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Elle a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations. L'étude s'appuie principalement sur les résultats de la première vague de l'enquête Sine 2006, réalisée auprès d'un échantillon national de 47 000 entreprises créées au cours du premier semestre 2006. Ces entreprises exercent une activité économique marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est exclue. En Ile-de-France, les résultats sont significatifs au niveau départemental grâce à une extension de l'enquête. Sine permet ainsi d'obtenir des résultats concernant le profil du créateur et de son entreprise, les difficultés rencontrées par le créateur, l'impact de la création sur l'économie et en particulier sur l'emploi, le développement des entreprises au cours des premières années d'existence.

Les sept familles de créateurs d'entreprise

A partir de l'enquête Sine 2006 auprès des créateurs d'entreprises en Ile-de-France, une classification ascendante hiérarchique a été réalisée. Cette méthode permet de regrouper des individus proches pour un certain nombre de critères, mais non semblables. La classification a été réalisée en utilisant les critères correspondants au profil des créateurs : âge, sexe, expérience, qualification, chômage... L'analyse aboutit à sept familles de créateurs. Chacune est ensuite décrite en s'appuyant sur les caractéristiques qui la différencient des autres créateurs franciliens.

Les créations d'entreprises depuis 1994

Le Répertoire des entreprises et des établissements (REE) permet d'étudier la démographie des entreprises du champ ICS et d'observer leur renouvellement. Le fichier stock contient des données (commune d'implantation, secteur d'activité, nombre de salariés...) sur le parc d'entreprises en activité au 1^{er} janvier de chaque année. Le fichier création rassemble les informations sur les nouvelles entreprises de chaque année. Les données de 1994 à 2007 ont été retenues pour cette étude. Elle prend en compte le nouveau concept de création d'entreprise.

Créations d'entreprises et créations d'établissements

Le Répertoire des entreprises et des établissements (REE) permet d'étudier les créations d'entreprises et d'établissements du champ ICS. Les données de 2000 à 2007 ont été retenues pour cette étude. Elles prennent en compte le nouveau concept de création d'entreprises. On considère dans l'étude l'ensemble des établissements créés sur un territoire quelle que soit la région de localisation du siège de l'entreprise.

La pérennité des créations d'établissements

Les données sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE). Le champ de l'étude comprend les établissements du secteur marchand, hors agriculture, services financiers (champ ICS). Les établissements créés ont été suivis sur la période du 1^{er} janvier 1993 au 1^{er} janvier 2004, soit 11 années d'étude. L'analyse détaillée des créations d'établissements, moteur principal du dynamisme du tissu productif, permet de mesurer sa capacité à se développer et se renouveler. On étudie, ici, la pérennité des établissements créés en Ile-de-France. L'analyse des nouveaux établissements, au sens large, englobe deux cas de figure : créations pures (ou ex-nihilo) et réactivations d'activité (reprises après une cessation par le même propriétaire).

Les caractéristiques des créateurs d'entreprises

■ Hervé J.-F. :

« Des créateurs en Ile-de-France, diplômés et orientés vers les services aux entreprises », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 306, octobre 2008.

■ « Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2006, profil du créateur », *Insee résultats - Série Economie*, n° 34, février 2008.

■ Kerjosse R. :

« Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », *Insee première*, n° 1167, décembre 2007.

■ « Entreprendre en Auvergne : créations et créateurs », *Insee Auvergne, Les dossiers*, n° 6, mars 2003.

Les créations d'entreprises depuis 1994

■ « La création d'entreprises en 2007 en France, quelles caractéristiques, quelles évolutions ? », APCE, mars 2008.

■ Camors C., Delaporte C. :

« Localisation des créations et défaillances d'entreprises en Ile-de-France », IAU idF, mai 2004.

■ « Dix ans de création d'entreprise (1993-2002) pour situer les évolutions marquantes », APCE, février 2003.

La pérennité des créations d'établissements

■ Favre V., Kerjosse R. :

« Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », *Insee première*, n° 1148, juillet 2007.

■ Guillon-Deshayes N. :

« Créer une entreprise : le montage du projet, facteur primordial de réussite », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 256, octobre 2005.

Sites internet :

www.insee.fr/fr/regions/idf
creation-entreprise.insee.fr
www.iau-idf.fr/fr/index.htm
www.paris-iledefrance.cci.fr
www.iledefrance.fr/aides-regionales